



Bulletin Officiel

N°7347 Mercredi 23 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

MESURES PREVENTIVES RELATIVES A LA SITUATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE TSI

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BEST LEASE

5

ARAB TUNISIAN BANK

6

WIFAK INTERNATIONAL BANK

7

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BEST LEASE

8

ARAB TUNISIAN BANK

10

BH BANK

12

WIFAK INTERNATIONAL BANK

15

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

17

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS

CARTHAGE CEMENT

18

AUTOMOBILES RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

20

ARAB TUNISIAN BANK

21

ATTIJARI LEASING

25

BH BANK

27

HANNIBAL LEASE

30

WIFAK INTERNATIONAL BANK

32

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH

34

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

37

SOCIETE MAGAZIN GENERAL

39

BANQUE DE TUNISIE

40

SANIMED	43
AMEN BANK	44
<u>PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
FCP JASMIN 2033	47
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE «TLF 2025-1 »	48
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	49
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
- EMPRUNT OBLIGATAIRE «ENDA TAMWEEL 2025-1 »	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024</u>	
- BH BANK	
- FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	
- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	
- FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	
- FCP HELION MONEO	
- FCP JASMIN 2033	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024</u>	
- BH BANK	

بلاغ هيئة السوق المالية

تُعلم هيئة السوق المالية العموم بأنها، وفي إطار دورها في حماية المدّخرين وضمان سلامة السوق المالية، باشرت منذ 09 جانفي 2025 بحثاً معمقاً بخصوص وضعيّة شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، وقد أفرزت التحريات المجرأة في الغرض من قبل مصالح الهيئة ما يلي:

• عدم تطابق الأموال الذاتية للشركة مع الحدود الدنيا المستوجبة قانوناً،

• شبهة ارتكاب إخلالات على مستوى التنظيم الداخلي والحوكمة،

كما تلقت الهيئة بتاريخ 22 أفريل 2025 مكتوباً رسمياً من مراقب حسابات شركة الوساطة، تضمّن إشعاراً للإعلام بوقائع من شأنها المساس بمصالح الشركة المعنوية وحرّافتها وقد تولى مراقب الحسابات في هذا السياق إعلام السيد وكيل الجمهورية لدى المحكمة الابتدائية بتونس بهذه الوقائع وذلك طبقاً لأحكام الفصل 270 من مجلة الشركات التجارية.

وعليه بادرت هيئة السوق المالية باتخاذ جملة من الإجراءات الاستباقية والوقائية، أهمّها:

• مواصلة الأبحاث والتحقيقات المعمّقة حول نشاط شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار".

• تفعيل تدابير احترازية بالتنسيق مع جميع البنوك المتعاملة مع شركة الوساطة المعنوية وبورصة الأوراق المالية بتونس، والشركة التونسية للمقاصة، لضمان حماية أموال وأصول الحرفاء ومنع أي تعاملات غير مطابقة للأحكام القانونية والترتيبية.

وتؤكّد هيئة السوق المالية للعموم التزامها باتخاذ جميع التدابير الضرورية لضمان شفافية وسلامة واستقرار السوق المالية في علاقة بهذا الملف.

كما تدعو الهيئة العموم إلى التثبيت من مصادر المعلومات، والاعتماد حصرياً على بلاغاتها الرسمية، مع التأكيد على أن كل المستجدات المتعلقة بالملف سيتم إعلام العموم بها في الإبان، ووفق ما يقتضيه التشريع الجاري بها العمل.

COMMUNIQUÉ DU CMF

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie et de préservation de la stabilité du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) informe le public que la société d'intermédiation en bourse Tuniso-Saoudienne d'Investissement (TSI) fait l'objet d'une enquête approfondie en cours menée par les services du CMF depuis le 09 janvier 2025. Les investigations engagées dans ce cadre ont fait apparaître les constats suivants :

- une inadéquation des fonds propres de la TSI par rapport aux ratios réglementaires requis,
- des soupçons de défaillances au niveau de l'organisation interne et de la gouvernance,

Par ailleurs, le commissaire aux comptes de la société a signalé au CMF en date du 22 avril 2025, l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la TSI ou de ses clients. Il a dans ce cadre révélé ces faits au Procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales.

Face à ces constats, le CMF a immédiatement mis en œuvre une série de mesures préventives, notamment :

- La poursuite de l'enquête et des investigations engagées sur l'activité de TSI intermédiaire en bourse,
- La coordination avec les banques en relation avec la TSI, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que Tunisie Clearing, en vue d'assurer la protection des avoirs des clients et d'éviter tout mouvement non conforme.

Le CMF réaffirme au public son engagement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires pour garantir la transparence, la sécurité et la stabilité du marché en lien avec ce dossier.

Le CMF invite également le public à s'en tenir exclusivement aux informations émanant de ses canaux officiels et s'engage à communiquer au public toute évolution importante relative à ce dossier, en temps utile et conformément aux textes en vigueur.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
54 شارع شارل نيكول ميتوال فيل تونس

يدعو مجلس إدارة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي المنعقد بتاريخ 07 مارس 2025 السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) نهج بحيرة تركانة ضفاف البحيرة تونس يوم السبت 26 أبريل 2025 على الساعة التاسعة صباحا للنظر في جدول الأعمال التالي:

- الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2024
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2024
- تلاوة تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية خلال سنة 2024
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2024 والقوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2024
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرف سنة 2024
- توزيع النتيجة المالية لسنة 2024
- توزيع الأرباح على المساهمين

AVIS DES SOCIÉTÉS

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme au capital de 128.000.000 DT
Siège social à Tunis 9, rue Hedi Nouria
Registre de commerce : B 167001997
Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 28 avril 2025 à 11 heures du matin à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Fixation du montant des jetons de présence.
- 6 Quitus aux administrateurs.
- 7 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2024.
- 8 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2024.
- 9 Pouvoir

Les documents afférents à cette Assemblée ; y compris l'acte de mandat spécial pour les actionnaires souhaitant se faire représenter, sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de l'ATB. Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le Président

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifak International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 09h00 au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2024.
2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2024.
3. Lecture du rapport du Comité de Contrôle de Conformité des normes bancaires islamiques.
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.
5. Approbation du rapport d'activités de la Banque, les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2024.
6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales effectuées en 2024.
7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.
10. Renouvellement de la composition du Comité de Contrôle de la Conformité aux Normes de la Finance Islamique de la Banque
11. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou SUKUKs islamiques ou financements étrangers.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

بلاغ الشركات

مشروع لوائح

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 26 افريل 2025.

اللائحة الأولى: إنّ الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة ومراقبي الحسابات، توافق على هذه التقارير وعلى الموازنة والحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2024 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 87 500 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2024 وتبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً بدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2024.

اللائحة الثانية: تصادق الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصول 200 وما بعده و475 من مجلة الشركات التجارية وتصادق كذلك على جميع الاتفاقيات الواردة بهذا التقرير.

اللائحة الثالثة: نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية حول نشاط الشركة خلال سنة 2024 وسجلت تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة.

اللائحة الرابعة: تقرر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2024 والبالغة 10.261.194,436 دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2023 والبالغة 6.102.101,122 دينار أي مجموع 16.363.295,558 دينار على النحو التالي :

	• الأرباح الصافية لسنة 2024
دينار 10 261 194,436	• الأرباح المرحلة عن سنة 2023
دينار 6 102 101,122	• مجموع الأرباح للتوزيع
دينار 16 363 295,558	•
مخصصات المخاطر العامة	•
احتياطي الاستثمار	دينار 3.000.000,000
الصندوق الاجتماعي	دينار 6.150.000,000
توزيع أرباح على المساهمين	دينار 100.000,000
نتائج مرحلة	دينار 4 500 000,000
	•
	دينار 2 613 295,558

اللائحة الخامسة: تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع الأرباح لسنة 2024 البالغة 4 500 000,000 دينار يتم خصمها من النتيجة الصافية لسنة 2024 و تخضع للخصم من المورد حسب القانون الجاري به العمل و قد تحصلت الشركة على موافقة البنك المركزي التونسي بواسطة مراسلة الكترونية بتاريخ 27 مارس 2025. يتم توزيع هذه الأرباح ابتداء من 23 جوان 2025.

اللائحة السادسة: تقرر الجلسة العامة العادية مواصلة العمل ببديل الحضور ومصاريف الإقامة ومكافأة اللجان الرقابية المنبثقة عنه كما يلي:

- بدل الحضور لكل اجتماع ولكل عضو 1000 دينار صافي
- مكافأة كل عضو في اللجان الرقابية ولكل اجتماع 750 دينار صافي
- مصاريف الإقامة لكل عضو غير مقيم ولكل اجتماع 2000 دينار صافي
- التكفل بالسعر الكامل لتذكرة السفر لكل عضو غير مقيم
- مكافأة مقرري اللجان الرقابية لكل اجتماع و لكل مقرر 200 دينار صافي

اللائحة السابعة: تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكل حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع وليتم أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DES RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025.

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2024 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 10 218 379.168 Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution

PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2024 *		
مشروع تخصيص أرباح سنة 2024		
* BENEFICE DE L'EXERCICE	10 218 379.168	نتيجة السنة
Reinvestissement exonéré	10 000 000.000	احتياطات لإعادة الاستثمار
TOTAL	218 379.168	المجموع
* REPORT A NOUVEAU	-65 645 143.887	نتائج مؤجلة
* SOMMES A AFFECTER	-65 426 764.719	نتيجة للتخصيص
*RESERVE LEGALE (*5%)	0.000	احتياطات قانونية
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0.000	احتياطات ذات نظام خاص
*DIVIDENDE A DISTRIBUER**	0.000	حصص أرباح
*REPORT A NOUVEAU	-65 426 764.719	نتائج مؤجلة

Sur proposition du conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice comptable clos le 31/12/2024 d'une valeur de 10 218 379,168 Dinars comme suit :

- constituer une réserve de réinvestissement exonérée d'un montant de 10 000 000,000 Dinars
- reporter à nouveau un montant de 218 379,168 Dinars

aussi, l'assemblée générale ordinaire décide de constituer une réserve supplémentaire de réinvestissement exonéré d'un montant de 25 000 000,000 par prélèvement d'égal montant sur les réserves disponibles.

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2023 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à.....

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2025. Ce projet annule et remplace celui publié au bulletin officiel N° 7343 du 17 avril 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire et après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, relatif aux conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du code des Sociétés Commerciales et par les articles 43 et 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve les conventions mentionnées dans le rapport.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter en résultat reporté avant de distribuer les résultats de l'exercice 2024 en ajoutant un montant qui s'élève à : 3 000 000,000 DT, qui représente une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31/12/2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié comme suit :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2023 : 1 275,282 DT.
- Réserves pour réinvestissements exonérées devenues disponibles : 3 000 000,000 DT.

D'où un résultat reporté avant affectation du résultat 2024 est de : 3 001 275,282 DT.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net résultant de l'exercice 2024 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

INTITULE	Montant en DT (Exercice 2024)
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 403 962,441
REPORT A NOUVEAU	3 001 275,282
1^{er} Solde	73 405 237,723
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	16 040 000,000
DIVIDENDE SUR LES RESERVES DISTRIBUABLES EN FRANCHISE D'IMPOT AU 31/12/2013 RESERVE AUX PERSONNES PHYSIQUES	3 000 000,000
TOTAL DIVIDENDE	19 040 000,000
2^{ème} Solde	54 365 237,723
FONDS SOCIAL	1 000 000,000
3^{ème} Solde	53 365 237,723
RESERVE EXTRAORDINAIRE	364 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	53 000 000,000
4^{ème} Solde	1 237,723
REPORT A NOUVEAU	1 237,723
Solde Final	0

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à **400 millimes** par action, soit un montant global de 19 040 000,000 DT dont un montant réservé en priorité aux actionnaires personnes physiques de 3 000 000,000 DT qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31/12/2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi N°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront servis sans retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir du 12 mai 2025

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

Sur la base des dispositions des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour les actes de leur gestion de la BH Bank au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner :

- Le groupement représenté par
- Le groupement représenté par

commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que le montant des jetons de présence des comités réglementaires émanant du Conseil d'Administration comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars (4000 dinars) brut à allouer au titre de chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille dinars (2000 dinars) brut à allouer au titre de chaque présence à chaque séance de chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille dinars (2000 dinars) net à allouer au titre de chaque présence à chaque séance du Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant annuel net, pour chacun d'eux, n'excède pas 24000 dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de mille cinq cent dinars (1500 dinars) net à allouer au titre de chaque présence à chaque séance de chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit et pour chaque membre de l'un des autres comités émanant du Conseil, à condition que le montant net annuel ne doit pas dépasser 18000 dinars, quel que soit le nombre de séances.

Les présidents et membres siégeant à plus d'un comité ne recevront qu'une seule rémunération de jetons de présence calculée sur la participation à un comité selon leur choix et ce, à compter du 26 avril 2025.

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à **150 Millions de Dinars**, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de chaque émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Wifak International Bank**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités de convocation et déclare sa régularité et sa capacité à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2024, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2024 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **1.725.007.442,532 DT** et un résultat comptable net de (+) **9.243.185,713 DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2024 relatif aux conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net de l'exercice 2024s'est élevé à (+) **9.243.185,713DT** et en tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2023 s'élèvent (-) **20.970.350,068 DT** et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2024 conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat net de l'exercice 2024	(+) 9.243.185,713
Réserves pour réinvestissement exonérés	(-) 9.100.000,000
Réserves pour réinvestissement exonérés disponibles	(+) 4.200.000,000
Résultats reportés 2023	(-) 20.970.350,068
Résultats déficitaires reportés 2024	(-) 16 627 164,355

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 412 de la loi n° 41 de l'année 2024, relative à la modification et au complément de certaines dispositions du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la mise en place d'une ligne de financement représentant 8 % du bénéfice net de la banque au titre de l'exercice 2024, soit un montant de 739.454,857 dinars. Cette ligne de financement sera dédiée au soutien des projets de petite et moyenne envergure, et son entrée en vigueur interviendra dès la publication du décret gouvernemental fixant les conditions et critères d'éligibilité à ces financements.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International Bank arrêtés au 31.12.2024

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans (2025, 2026 et 2027), venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027, comme suit :

- M. Mohamed Hedi Ben Ayed : un siège.
- Société PROSID : un siège.
- La Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé : deux sièges.
- Société CIF SICAF : un siège.
- Caisse des Dépôts et Consignations : un siège.
- M. Bassem Tantush : un siège.
- M. Mongi Hidri, membre indépendant : un siège.
- M. Hichem Zebidi, membre indépendant : un siège.
- M. Ahmed Karim Haj Romdhane, représentant des petits actionnaires : un siège.

L'Assemblée Générale Ordinaire invite les membres du Conseil à se réunir immédiatement après la clôture de ses travaux afin de désigner le Président du Conseil d'Administration et de constituer les différents comités issus de celui-ci, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation des membres du Comité de Contrôle de la Conformité aux Normes de la Finance Islamique pour une durée de trois ans (2025, 2026 et 2027), venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027, comme suit :

- M. Mohsen Bouchmel, Président.
- M. Mohamed Ghroubi, Membre.
- M. Borhène Naffati Membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés conformément aux principes de la finance islamique et/ou Sukuk d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 21 avril 2025 pour arrêter les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2024.

Les Etats Financiers 2024 de la société CARTHAGE CEMENT ont fait ressortir :

- Un chiffre d'affaires total en 2024 de **421 573 245 TND**, contre **431 588 146 TND** en 2023 soit une légère diminution de 3%.
- Un résultat brut d'exploitation qui a enregistré une augmentation de **5,43 %** par rapport à l'année 2023, en passant de 156 334 453 TND à **164 823 861 TND**.
- Un résultat net bénéficiaire qui a enregistré une augmentation de **27,30 %** par rapport à l'année 2023, en passant de 55 193 146 TND à **70 256 035 TND**.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**CARTHAGE CEMENT****Siège Social** : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au trimestre 2025 :

1^{er}

	1 ^{er} Trimestre 2025	1 ^{er} Trimestre 2024	Evolution Trimestrielle	Au 31/12/2024
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	321 990	389 763	-17%	1 615 628
Ciments en tonnes	347 514	477 219	-27%	1 859 578
Agrégats en tonnes	1 070 491	1 280 146	-16%	4 623 626
Ready Mix en m3	15 827	15 842	0%	65 735
CHIFFRES D'AFFAIRES				
CA Marché Export (Clinker et ciment)	10 465 829	11 931 175	-12%	40 373 075
CA (Ciments et clinker) Marché Local	60 874 687	90 995 291	-33%	346 553 442
Agrégats	5 873 430	6 616 115	-11%	23 828 121
Ready Mix	2 752 729	2 460 701	12%	10 818 607
TOTAL	79 966 675	112 003 283	-29%	421 573 245
INVESTISSEMENTS				
Investissements HTVA	4 212 921	7 414 040	-43%	35 473 084
ENDETTEMENT				
Endettement	312 831 424	322 432 197	-3%	318 737 699
PLACEMENTS				
Placements	40 684 310	0	100%	40 072 310

1- Commentaires sur les indicateurs :**Un début d'exercice impacté par un contexte réglementaire et conjoncturel particulier**

Le premier trimestre 2025 s'est déroulé dans un environnement économique et réglementaire en mutation, marqué notamment par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi relative aux chèques. Cette évolution a temporairement perturbé les habitudes de paiement et affecté la dynamique commerciale, en particulier sur le marché local du ciment. L'activité a également été influencée par la période du Ramadan, qui entraîne chaque année un repli de la demande, avant une reprise progressive postérieurement.

Dans ce contexte, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 79,97 MTND, en retrait par rapport à la même période de 2024. Cette évolution conjoncturelle, liée en grande partie à des facteurs externes, s'inscrit toutefois dans une dynamique de transition que la société aborde avec agilité et résilience.

Activité Ciment : ajustement temporaire de la production dans un contexte de demande ralentie

L'activité ciment a été impactée par plusieurs facteurs circonstanciels, notamment la réalisation des arrêts techniques annuels nécessaires à la maintenance des installations. Ces interventions programmées ont entraîné une baisse temporaire des volumes produits.

Ainsi, la production de clinker s'est élevée à 321 990 tonnes, en baisse de 17 % par rapport au premier trimestre 2024. La production de ciment a atteint 347 514 tonnes.

Le chiffre d'affaires local s'est établi à 60,87 MTND, tandis que les ventes à l'export ont enregistré une performance relativement plus stable, avec un chiffre d'affaires de 10,47 MTND, en légère contraction de 12 %.

Il est toutefois important de souligner les signes de reprise observés à partir du mois d'avril 2025, laissant entrevoir une amélioration progressive de la demande sur les mois à venir.

Activité Agrégats : adaptation à la demande du marché

L'activité Agrégats a, elle aussi, connu une légère contraction au cours du premier trimestre 2025. La production s'est établie à 1,07 million de tonnes, enregistrant une baisse contenue de 16 % par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires de cette activité s'est élevé à 5,87 MTND contre 6,61 MTND l'année précédente, soit un repli modéré de 11 %.

Activité Ready Mix :

Au cours du premier trimestre 2025, l'activité béton reste stable, avec 15 827 m³, soit un niveau équivalent à celui du premier trimestre 2024. Le chiffre d'affaires de l'activité béton a enregistré une hausse de 12 %, atteignant 2,75 MTND.

Les investissements

Au 31/03//2025 les investissements ont atteint 4,21 MTND.

L'endettement

Au 31/03/2025 l'endettement a atteint 312,83 MTND, en diminution de -1.9% par rapport au 31/12/2024.

Les placements

Au 31/03/2025, le solde des placements bancaires a atteint 40,687 MTND.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Automobiles Réseau Tunisien et Services ARTES**

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La Société ARTES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2025	1 ^{er} Trimestre 2024	<u>Au 31/12/2024</u>
Total des revenus	76 806 784	29 669 579	257 331 746
Coût d'achat des marchandises vendues	61 983 164	23 437 017	206 580 964
Charges financières	34 858	16 050	135 939
Produits financiers	2 210 078	1 025 684	15 564 557
Trésorerie nette fin de période	96 230 702	12 978 663	111 242 340
Délai moyen règlement fournisseurs	145	145	145
Masse salariale	1 469 423	1 425 427	6 163 032
Effectif moyen	147	147	146
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	28	28	28
Surface totale des points de vente en M ² (compte non tenu des dépôts de stocks)	30 695	30 695	30 695

Faits saillants

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 s'élève à 76,806 Millions de dinars contre 29,669 Millions de dinars au 31 mars 2024, soit une augmentation de 47,137 Millions de dinars (159 %).
- Dans ce même contexte évolutif du chiffre d'affaires les immatriculations ont subi une augmentation de 938 véhicules soit 188 % en passant de 499 unités enregistrées au cours du premier trimestre 2024 à 1 437 unités pour la même période de 2024. Cette augmentation est la conséquence directe de l'amélioration de l'offre produit constructeur et de la disponibilité du produit 4 CV.
- La trésorerie nette de la société a enregistré à la fin du premier trimestre 2025 une amélioration de l'ordre de 83,252 Millions de dinars Par rapport à la même période de 2024 provenant notamment de l'augmentation du volume des ventes.
- Une augmentation sur les produits financiers a été enregistrée à fin mars 2025 de l'ordre de 1,185 Millions de dinars par rapport à la même période de l'année 2024 suite à l'amélioration de la trésorerie nette disponible au cours de cette période.

* Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK
Société Anonyme au capital de 128.000.000 Dinars
Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025:

Indicateurs :

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Evolution mars 24- mars 25	Au 31/12/2024
	(En milliers de dinars)					
1- Produits d'exploitation bancaire	207 142	192 198	207 142	192 198	14 944	802 576
*Intérêts	164 767	153 291	164 767	153 291	11 476	613 358
*Commissions en produits	18 924	19 638	18 924	19 638	-714	89 390
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	23 451	19 269	23 451	19 269	4 182	99 828
2- Charges d'exploitation bancaire	115 365	101 540	115 365	101 540	13 825	422 410
*Intérêts encourus	112 044	98 701	112 044	98 701	13 343	406 215
*Commissions encourues	3321	2839	3 321	2 839	482	16 195
3- Produit Net Bancaire	91 777	90 658	91 777	90 658	1 119	380 166
4- Autres produits d'exploitation	142	35	142	35	107	507
5- Charges opératoires, dont:	59 984	56 728	59 984	56 728	3 256	242 853
*Frais de personnel	36 806	33 804	36 806	33 804	3 002	145 725
*Charges générales d'exploitation	18 746	18 384	18 746	18 384	362	79 072
6- Portefeuille au Bilan:			1 181 408	947 845	233 563	1 064 643
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 181 408	947 845	233 563	1 064 643
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 446 292	5 344 122	102 170	5 405 362
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			6 951 024	6 199 383	751 641	7 071 681
*Dépôts à vue			2 057 505	2 048 826	8 679	2 203 832
*Dépôts d'épargne			1 797 843	1 688 432	109 411	1 775 151
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			290 530	457 343	-166 813	309 385
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan (*)			576 307	569 834	6 473	567 660

(*) Avant répartition du résultat

I –BASES RETENUES POUR L'ÉLABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2025, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- CONSTATATION DU RÉSULTAT DE CHANGE : À CHAQUE ARRÊTÉ COMPTABLE LA DIFFÉRENCE ENTRE, D'UNE PART LES ÉLÉMENTS D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN ET D'AUTRES PARTS LES MONTANTS CORRESPONDANTS DANS LES COMPTES DE CONTRE VALEURS POSITION DE CHANGE SONT PRISES EN COMPTE EN RÉSULTAT DE LA PÉRIODE CONCERNÉE.

LES FAITS MARQUANTS AU 31 MARS 2025.

Aux termes du **premier trimestre 2025**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.446,3 MD** à **fin mars 2025** contre **5.344,1 MD** au **31 mars 2024**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **6.951 MD** au **31-03-2025** contre **6.199,4 MD** à **fin mars 2024**.
- ✓ **Les dépôts à vue** ont atteint **2.057,5 MD** au **31/03/2025** contre **2.048,8 MD** au **31/03/2024** soit une progression de **8,7 MD** ou de **0,42 %**.
- ✓ **Les dépôts d'épargne** se sont établis à **1.797,8 MD** au **31/03/2025** contre **1.688,4 MD** au **31/03/2024** soit une hausse de **109,4 MD** ou de **6,48 %**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **207,1 MD** au **31/03/2025** contre **192,2 MD** au **31/03/2024** soit une augmentation de **14,9 MD** ou de **7,75 %**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **115,4 MD** au **31 mars 2025** contre **101,5 MD** au **31 mars 2024** soit une hausse de **13,69 %**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-03-2025** s'est inscrit à **91,8 MD** contre **90,7 MD** pour la même période **2024**, soit une progression de **1,21 %**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **60 MD** à **fin mars 2025** contre **56,7 MD** à **fin mars 2024**.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ATTIJARI LEASING**

Siège social : Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

La Société ATTIJARI LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

exprimé en 1000 DT

	1 er Trimestre 2025	PREMIER TRIMESTRE			EXERCICE 2024 **
		2025 *	2024 **	Var en %	
Approbations					
Répartition des approbations / secteurs & par types	Total	90 040	99 919	-10%	386 351
2-1 Agriculture	Mobilier	8 754	9 106	-4%	37 468
	Immobilier	32	0		740
2-2 Industrie	Mobilier	10 901	7 426	47%	48 015
	Immobilier	580	0		1 793
2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	3 559	5 990	-41%	28 857
	Immobilier	0	0		0
2-4 Tourisme	Mobilier	1 522	2 638	-42%	9 304
	Immobilier	0	0		0
2-5 Services et commerce	Mobilier	63 068	74 119	-15%	251 256
	Immobilier	1 625	640	154%	8 918
Mises en force					
Répartition des mises en force / secteurs et / types	Total	72 535	56 156	29%	283 163
4-1 Agriculture	Mobilier	6 567	5 812	13%	28 412
	Immobilier	0	0		0
4-2 Industrie	Mobilier	8 467	5 512	54%	29 511
	Immobilier	0	324		2 117
4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	5 591	4 039	38%	17 830
	Immobilier	0	0		0
4-4 Tourisme	Mobilier	1 190	1 341	-11%	6 725
	Immobilier	0	0		0
4-5 Services et commerce	Mobilier	50 210	38 328	31%	193 242
	Immobilier	510	800	-36%	5 325
Total des engagements en cours		545 835	518 936	5%	544 930
Total des engagements classés		46 973	43 281	9%	41 651
Trésorerie Nette		46 629	3 704	1159%	6 924
Structure des Ressources		454 044	373 319	22%	393 898
Emprunts obligataires		25%	28%	-11%	20%
Emprunts bancaires		74%	70%	6%	79%
Emprunts étrangers		1%	2%	-50%	1%
Certificat de dépôt		0%	0%		0%
Capitaux propres ***		76 449	70 880	8%	66 538
Revenus bruts de Leasing (1)		74 997	66 365	13%	291 871
Revenus nets de leasing		17 887	16 630	8%	69 594
Produits nets de leasing		7 750	7 316	6%	32 861
Total charges d'exploitat ^o hors provisions		4 468	4 072	10%	16 864

* Données non auditées

** Données financières définitives et auditées

*** Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Interêts de financement

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Les faits marquants

L'activité de la société s'est caractérisée au 1er trimestre 2025 par :

- * Une baisse des approbations de 10 % par rapport au premier trimestre 2024
- * Une hausse des mises en forces de 29 % par rapport au premier trimestre 2024
- * Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 8 % compte non tenu du résultat de la période
- * Une légère hausse du taux des actifs classés de 3 % au premier trimestre 2025 à 8,61 %
- * Clôture des soucriptions à l' Emprunt Obligataire Subordonné 2025-1 de 30 Millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars avec succès émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 06 mars 2025, cloturées le 07 mars , pour un montant de 40 millions de dinars

2025 – AS – 0424

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BH BANK**

Sieg Social :18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatif au premier trimestre 2025.

Désignation en milliers de dinars	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Mars-25	Mars-24 (3)	Décembre- 2024	Var 03/25-03/24
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	358 998	342 265	358 998	342 265	1 489 129	4,9%
INTERETS	252 018	253 422	252 018	253 422	1 080 707	-0,6%
COMMISSIONS EN PRODUITS	35 753	35 240	35 753	35 240	159 556	1,5%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	71 227	53 603	71 227	53 603	248 866	32,9%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	189 525	176 052	189 525	176 052	744 901	7,7%
INTERETS ENCOURUS	186 056	172 943	186 056	172 943	730 043	7,6%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 469	3 109	3 469	3 109	14 858	11,6%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	169 473	166 214	169 473	166 214	744 228	2,0%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 768	1 815	1 768	1 815	6 673	-2,6%
5- CHARGES OPERATOIRES	70 482	68 272	70 482	68 272	261 180	3,2%
FRAIS DE PERSONNEL	49 637	47 912	49 637	47 912	189 448	3,6%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	20 845	20 360	20 845	20 360	71 732	2,4%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	3 455 116	2 564 968	3 228 792	34,7%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	104 977	267 690	107 669	-60,8%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	3 350 139	2 297 278	3 121 123	45,8%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 589 217	10 452 265	10 576 707	1,3%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	9 520 255	8 661 199	9 008 552	9,9%
DEPOTS A VUE	-	-	2 821 946	2 677 479	2 736 544	5,4%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 931 139	3 598 440	3 904 958	9,2%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 593 751	1 332 074	1 564 738	19,6%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 281 797	1 193 404	1 281 681	7,4%

(1) L'encours des crédits fin Mars 2025 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) Les chiffres de fin Mars 2024 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

**COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE
AU 31/03/2025**

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise au marché principal de la côte de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016 48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du premier trimestre de l'exercice 2025.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre de l'exercice 2025.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégageé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du premier trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 589 MDT à fin Mars 2025, contre 10 452 MDT à fin Mars 2024, soit une augmentation de **1,3%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 520 MDT à fin Mars 2025, contre 8 661 MDT à fin Mars 2024, soit une augmentation de **9,9%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont évolué de **19,6%**, pour atteindre 1 594 MDT à fin Mars 2025 contre 1 332 MDT à fin Mars 2024.
- **Les produits d'exploitation bancaires** ont atteint 359 MDT à fin Mars 2025 contre 342 MDT à fin Mars 2024, soit une évolution de **4,9%**.
- **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint 190 MDT à fin Mars 2025 contre 176 MDT à fin Mars 2024 soit une hausse de **7,7%**.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **169,5** MDT à fin Mars 2025, contre **166,2** MDT à fin Mars 2024, soit une progression de **2,0%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **2,4%**, pour atteindre 20,8 MDT à fin Mars 2025 contre 20,4 MDT à fin Mars 2024.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **3,6%**, pour atteindre 49,6 MDT à fin Mars 2025 contre 47,9 MDT à fin Mars 2024.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

HANNIBAL LEASE SA
Rue du lac Malaren Les Berges du Lac - Tunis

Hannibal Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	Premier Trimestre			Exercice 2024*
	31/03/2025**	31/03/2024**	Variation	
Agriculture	20 559	17 541	17,20%	77 685
BTP	18 805	13 613	38,14%	48 677
Industrie	14 183	19 180	-26,05%	58 469
Tourisme	30 806	37 753	-18,40%	117 399
Services	15 883	15 913	-0,19%	67 539
Commerce	26 097	26 131	-0,13%	109 193
Transport	6 558	4 584	43,05%	18 545
Montant des Approbations	132 890	134 715	-1,36%	497 507
Agriculture	14 112	12 864	9,70%	58 556
BTP	13 701	7 750	76,77%	34 585
Industrie	10 012	6 636	50,88%	39 555
Tourisme	15 557	14 002	11,11%	89 134
Services	14 635	10 788	35,66%	49 359
Commerce	19 908	18 958	5,01%	85 751
Transport	4 266	3 467	23,02%	13 457
Montant des Mises en Force	92 192	74 466	23,80%	370 396
Encours Financiers	607 385	545 772	11,29%	603 592
Total des Engagements	747 538	667 334	12,02%	690 597
Total des Engagements Classés	96 166	72 178	33,23%	57 986
Taux de créances classées	12,86%	10,82%	-	8,40%
Revenus Bruts de Leasing	98 868	88 851	11,27%	384 555
Revenus Nets de Leasing	19 722	18 828	4,75%	83 707
Produits Nets de Leasing	7 206	8 253	-12,69%	38 335
Total Charges d'exploitation	4 548	4 264	6,66%	19 394
Structure des Ressources	471 357	446 252	5,63%	488 501
Emprunts Obligataires	139 152	175 621	-20,77%	169 820
Autres Emprunts	332 205	270 631	22,75%	318 681
Trésorerie Nette	22 311	18 397	21,28%	20 886
Capitaux Propres	87 612	81 531	7,46%	87 612

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing + Autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus Nets de Leasing + Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres au 31 décembre 2024 sont déterminés avant affectation du résultat de 2024.

Les Capitaux Propres au 31 Mars 2025 sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres.

Faits Saillants :

Les Mises en Force réalisées au cours du 1er trimestre 2025 ont connu une augmentation de 23,8% comparées à la même période de 2024.

Les Revenus nets de Leasing ont connu une augmentation de 4,75%.

Les Produits nets de Leasing ont connu une baisse de 12,69%.

2025 – AS – 0426

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

WIFAK INTERNATIONAL BANK
Siège Social : Avenue Habib BOURGUIBA-Médénine

WIFAK INTERNATIONAL BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au trimestre 2025.

1^{er}

En Milliers de Dinars

	Du 01/01/25 au 31/03/25	Du 01/01/24 au 31/03/24	Mar-25	Mar-24	Décembre - 2024 Certifié	Variation	%
1- Produits d'exploitation bancaires	44 445	37 405	44 445	37 405	164 585	7 040	18,82%
Marges et revenus assimilés	36 543	30 470	36 543	30 470	132 156	6 073	19,93%
Commissions (en produits)	7 430	6 443	7 430	6 443	29 924	987	15,32%
Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	472	462	472	462	2 196	10	2,16%
Revenus du portefeuille d'investissement	0	30	0	30	309	-30	-100,00%
		0					
2- Charges d'exploitation bancaires	20 173	17 092	20 173	17 092	71 705	3 081	18,03%
Charges encourues et charges assimilées	19 575	16 736	19 575	16 736	69 788	2 839	16,96%
Commissions encourues	598	356	598	356	1 917	242	67,98%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0	0	0,00%
3-Produit Net Bancaire	24 272	20 313	24 272	20 313	92 880	3 959	19,49%
4- Charges opératoires :	17 901	14 334	17 901	14 334	61 361	3 567	24,88%
Frais de personnel	11 351	8 627	11 351	8 627	38 797	2 724	31,58%
Charges générales d'exploitation	4 801	4 468	4 801	4 468	17 613	333	7,45%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 749	1 239	1 749	1 239	4 951	510	41,16%
5- Structure du Portefeuille			52 656	45 945	43 556	6 711	14,61%
Portefeuille- titres commercial			49	42	49	7	16,67%
Portefeuille- titres d'investissement			52 607	45 903	43 507	6 704	14,60%
6- Encours net des financements à la clientèle			1 237 445	1 014 625	1 220 356	222 820	21,96%
7- Encours des dépôts Dont :			1 192 259	924 323	1 160 702	267 936	28,99%
Dépôt à vue			294 563	261 793	304 551	32 770	12,52%
Tawfir			360 055	287 237	365 346	72 818	25,35%
Comptes Istithmars			451 696	297 502	413 533	154 194	51,83%
8- Dettes de Financements et Ressources Spéciales			108 804	93 811	84 674	14 993	15,98%
9- Capitaux Propres*			177 354	167 673	168 110	9 681	5,77%

*Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période 2025.

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2025**I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :**

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Wifak International Bank arrêtés au 31 mars 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Principes comptables appliqués :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Règles de prise en compte des produits :

Les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 mars 2025. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2025 sont déduits du résultat.

2. Règles de prise en compte des charges :

Les commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2025 sont rajoutées au résultat.

3. Provisions sur créances de la clientèle :

La provision est déterminée conformément aux normes prudentielles de la division et de la couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 et des textes subséquents.

4. Portefeuille titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation et des fonds gérés par la Wifak SICAR.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.

Ces titres sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement constatées.

III- Les Faits saillants au 31/03/2025 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2025, les principaux indicateurs d'activité de la Wifak Bank ont évolué comme suit :

- Les dépôts de la clientèle ont progressé de 28,99% atteignant 1 192 MD contre 924 MD au 31/03/2024.
 - L'encours des financements à la clientèle a augmenté de 21,96% s'élevant à 1 237 MD contre 1 015 MD à fin mars 2024.
 - Les produits d'exploitation bancaire ont connu une hausse de 18,82%, soit 44,4 MD contre 37,4 MD au 31/03/2024.
 - Les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 18,03% atteignant 20,1 MD contre 17 MD au 31/03/2024.
 - Le PNB a progressé de 19,49%, soit 24,2 MD contre 20,3 MD au 31/03/2024.
 - Les charges opératoires ont enregistré une hausse de 24,88% pour atteindre 17,9 MD contre 14,3 MD au 31/03/2024.
- **Wifak Bank renforce son engagement en faveur de la finance durable :**

Durant le premier trimestre 2025, Wifak Bank a lancé une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) structurée, intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans toutes ses activités. Cette démarche vise à ancrer la responsabilité sociétale au cœur de la stratégie de la banque qui axe l'essentiel de son business model sur le financement direct des TPE, PME et commerçants et de leur écosystèmes et qui captent 88% de l'ensemble des financements accordés. En outre, la part des financements de l'économie verte ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES**

« SAH »

SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

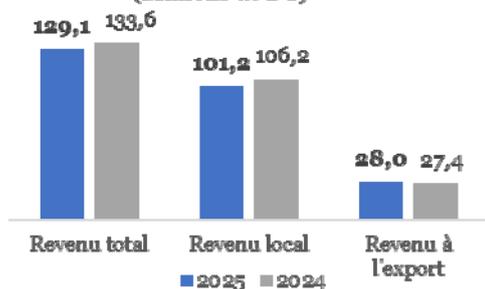
1- LA SOCIETE SAH Tunisie

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2025 :

Indicateurs		1Trim 2025	1Trim 2024	Variation en %	Cumul au 31- déc-24
Revenus (Hors Taxes)	(1)	129 133	133 615	-3.4%	483 895
Local		101 174	106 215	-4.7%	394 994
Export		27 959	27 400	+2.0%	88 900
Production valorisée	(2)	136 881	141 632	-3.4%	445 907
Investissement	(3)	4 493	5 804	-23%	28 460
Structure d'endettement	(4)	243 368	212 862	+14.3%	245 514
Endettement à CT		209 930	182 502	+15.0%	211 971
Emprunt à LMT		33 437	30 360	+10.1%	33 543

Chiffres non audités exprimés en milliers de dinars, hors taxes et nets des RRR

- (1) Les revenus réalisés au 31 mars 2025 s'élèvent à 129.1 millions de dinars contre 133.6 millions de dinars au 31 mars 2024, soit une décroissance de 3.4%.
- (2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle enregistre une variation proportionnelle à la variation des revenus et prend en compte les stocks des commandes non encore livrées.
- (3) Les investissements au 31 mars 2025 s'élèvent à 4.5 millions de dinars contre 5.8 millions de dinars pour la même période en 2024.
- (4) L'endettement s'élève au 31 mars 2025 à 243.4 millions de dinars contre 245.5 millions de dinars au 31 décembre 2024.

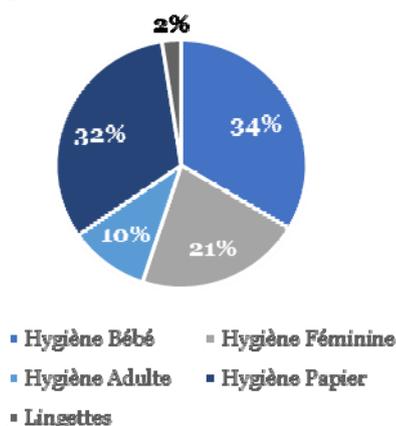
**Evolution des ventes nettes
cumulées au 31 mars
(Millions de DT)**
**Revenus**

Au 31 mars 2025, SAH Tunisie a reporté des ventes nettes cumulées de 129.1 millions de dinars, soit une décroissance de 3.4% par rapport à l'exercice 2024.

Marché local : Le chiffre d'affaires local cumulé s'est établi à 101.2 millions de dinars, soit une décroissance de 4.7% par rapport à l'année précédente. La décélération des ventes locales a été principalement impactée par le récent ralentissement économique observé lors de la mise en application de la nouvelle loi

des chèques en 2025.

Répartition des ventes par gamme au 31 mars 2025



Marché à l'export : Au 31 mars 2025, les ventes à l'export cumulées de SAH Tunisie ont atteint 28.0 millions de dinars, soit une légère hausse de 2% par rapport à la même période en 2024.

Répartition des ventes par gamme : Au 31 mars 2025, les ventes d'hygiène bébé représentent 34% des ventes totales de SAH Tunisie, suivies de près par les ventes des articles d'hygiène papier avec 32%. Les contributions des gammes féminine et adulte se sont respectivement établies à 21% et 10%.

Investissement

Les investissements ont atteint 4.5 millions de dinars au 31 mars 2025, et correspondent principalement à la construction d'une unité de production et de dépôt à Béja.

Endettement

L'endettement de l'entreprise a diminué sensiblement en passant de 245.5 millions de dinars au 31 décembre 2024 à 243.4 millions de dinars au 31 mars 2025.

2- LE GROUPE SAH

Le groupe SAH LILAS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés à la date du 31 mars 2025 :



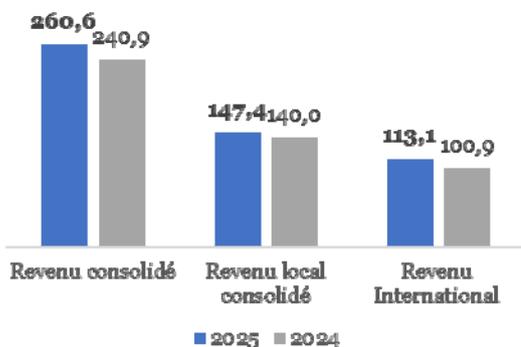
Chiffres non audités exprimés en millions de dinars, en hors taxes et nets des RRR

Détails des revenus nets consolidés réalisés au 31 mars 2025 du groupe SAH :

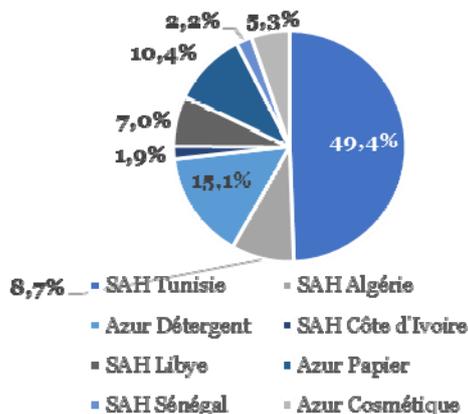
Indicateurs	1Trim 2025	1Trim 2024	Variation en %	Cumul au 31-déc-24
Revenus Consolidés (Hors Taxes)	260 561	240 890	+8.2%	980 523
Local consolidé	147 418	139 979	+5.3%	627 486
International	113 143	100 912	+12.1%	353 037

Chiffres non audités exprimés en millions de dinars, en hors taxes et nets des RRR

Evolution des revenus consolidés cumulés au 31 mars (Millions de DT)



Contribution des sociétés du groupe dans les revenus nets consolidés au 31 mars 2025



Performances commerciales

Au 31 mars 2025, les revenus nets consolidés du groupe SAH ont atteint 260.6 millions de dinars contre 240.9 millions de dinars à fin mars 2024, soit un chiffre d'affaires additionnel de 19.7 millions de dinars et une hausse de 8.2%.

L'augmentation des revenus nets consolidés à fin mars 2025 est tirée par la performance commerciale de SAH Libye dont les revenus nets ont atteint 18.2 millions de dinars, en augmentation de 81.6% par rapport à la même période en 2024, ainsi que par le développement de l'activité cosmétiques qui a généré un revenu de près de 14.0 millions de dinars.

Les ventes de la filiale Azur Papier ont enregistré une croissance de 5.8% pour atteindre un chiffre d'affaires de 27 millions de dinars au 31 mars 2025.

La répartition des revenus nets consolidés (retraités des ventes inter-groupe) par filiale montre que SAH Tunisie contribue à hauteur de 49.4%, suivie par Azur Détergent et Azur Papier dont les ventes représentent 15.1% et 10.4% des ventes globales, respectivement. La contribution d'Azur Cosmétiques s'est établie à 5.3%.

3- Perspectives 2025

Le groupe SAH entame l'année 2025 avec des perspectives positives et prévoit une belle croissance en termes de revenus et de marges, accentuée par :

- La reprise des lettres de crédit sur la Libye et la réouverture des frontières Tuniso-Libyennes
- Le développement de sa gamme de produits cosmétiques en 2025 en mettant l'accent sur les exportations vers de nouveaux marchés
- Ses projets d'expansion régionale à travers la prospection de nouveaux marchés à l'export notamment La Mauritanie et la consolidation de sa présence sur les marchés actuels
- L'amélioration de sa rentabilité, notamment grâce à la baisse progressive des prix des matières premières en ligne avec les niveaux de marge confortables atteints en 2024.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société SIMPAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

LIBELLES	1T2025	1T2024	EXERCICE 2024**
REVENUS	60 000	1 243 601	4 171 681
-VENTES	60 000	1 237 957	3 757 157
.Ventes de logements	0	1 092 600	2 325 400
.Ventes de magasins et bureaux	60 000	127 500	1 397 650
.Ventes de terrains lotis	0	17 857	34 107
-PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0	0	241 307
-AUTRES	0	5 643	173 217
VALEUR AJOUTEE BRUTE	968 884	844 739	4 069 058
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	728 673	622 322	1 740 072
STOCKS EN COURS	42 642 480	26 471 090	38 892 880
STOCKS DE PRODUITS FINIS	12 993 993	8 890 418	12 993 993
STOCKS DE TERRAINS A BATIR	24 985 045	24 017 777	24 776 005
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 065 880	12 117 280	12 056 479
STRUCTURE DES PLACEMENTS	0	0	0
-ACTIONS	0	0	0
-AUTRES	0	0	0
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE	0	0	0
-PRISES DE PARTICIPATIONS	0	0	0
-CESSIONS DE PARTICIPATIONS	0	0	0
TOTAL DES CREANCES	261 680	1 044 483	247 814
AVANCES RECUES DES CLIENTS	4 202 869	2 162 057	4 202 869
DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	2 948 803	3 267 698	19 188 929
REVENUS PAR CATEGORIE	0	0	241 307
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES NON COTEES	0	0	20 144
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COTEES	0	0	221 163
-PLUS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES	0	0	0
-PLUS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES	0	0	0
-AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS	0	0	0
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	12 637	0	0
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES NON COTES	0	0	0
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES COTES	12 637	0	0
LES PROVISIONS	- 3 226	161 371	96 006
-COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	0	0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES	0	0	0
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES	0	0	0
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES NON COTES	0	40	41
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES	-3 226	161 331	95 965
PLACEMENTS A COURT TERME	0	0	0
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	-2 589 514	2 624 788	224 628
TOTAL DES ACTIFS			96 719 928

(* *) Les chiffres sont audités

Base et mesure des indicateurs :

-Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés

-Les stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Faits saillants ayant marqué l'activité de la SIMPAR au cours du premier Trimestre 2025

- Le chiffre d'affaires de la société du premier trimestre 2025, a atteint 60 milles dinars ;
- Les promesses de vente fermes au 31 Mars 2025 s'élèvent à 11,5 millions de dinars ;
- Avancement des travaux de construction du projet HSC1.11.2 et HSC 1.11.4 aux Jardins de carthage,le procès verbal de récolement relatif à ce projet est prévu fin Juin 2025 . Le chiffre d'affaires prévisionnel pour ce projet est de l'ordre de 35 millions de dinars ;
- Avancement des travaux de construction du projet de Raoued dont l'achèvement est prévu fin 2025 . Le chiffre d'affaires prévisionnel pour ce projet est de l'ordre de 36 millions de dinars ;
- Avancement des travaux de construction du projet HSC 8 situé à ChoutranaI -la soukra en groupement avec la SPI-EL MADINA . Le chiffre d'affaires prévisionnel (quote-part SIMPAR) pour ce projet est de l'ordre de 9 millions de dinars ;

- Obtention du procès verbal de récolement du projet HSC 7 situé à ChoutranaI -la soukra en groupement avec la SPI-EL MADINA . Le chiffre d'affaires prévisionnel (quote-part SIMPAR) pour ce projet est de l'ordre de 8 millions de dinars.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL S.A.
Siège Social : 28 Rue Kamel Atatürk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025 :

Indicateurs d'activité	1 er trimestre 2025*	1er trimestre 2024	% Evolution du 1er Trimestre 2025/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024*
CA TTC	282 224	262 464	7,53%	1 125 574
CA HT	264 919	245 356	7,97%	1 041 473
Achats de marchandises vendues	223 804	208 015	7,59%	881 479
Charges financières	5 171	6 157	-16,03%	24 351
Produis financiers	2 637	2 831	-6,85%	13 863
Effectif moyen	3 390	3 362		3 398
Charges du personnel	22 391	20 758	7,87%	84 200
Ratio Masse salariale/CA	8,45%	8,46%		-
Nombre des points de vente	103	103		103
Délai règlements fournisseurs en J				90

* Selon les données comptables disponibles

Commentaires :

1. Le chiffre d'affaires HT du 1^{er} trimestre 2025 a enregistré une hausse d'environ 7,97% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.
2. Les charges du personnel du 1^{er} trimestre 2025 ont enregistré une hausse de 7,87% par rapport à celles constatées au cours du 1^{er} trimestre de l'année précédente.
3. Le ratio masse salariale trimestrielle rapportée au CA trimestriel est passé de 8,46 % en 2024 à 8,45% en 2025.
4. Le nombre des points de vente est de 103 unités à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

AVIS DES SOCIETES

Indicateurs d'Activité Trimestriels**BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

(en K.Dinars)	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Mars-25	Mars-24	Déc-24(**)	Var
Produits d'exploitation bancaire	225 158	209 983	225 158	209 983	882 987	7,2%
Intérêts	167 338	159 305	167 338	159 305	665 998	5 %
Commissions en produits	21 815	19 945	21 815	19 945	90 516	9,4%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	36 005	30 733	36 005	30 733	126 473	17,2%
Charges d'exploitation bancaire	101 776	88 053	101 776	88 053	373 002	15,6%
Intérêts encourus	99 414	86 045	99 414	86 045	359 938	15,5%
Commissions encourues	2 362	2 008	2 362	2 008	13 064	17,6%
Produit Net Bancaire	123 382	121 930	123 382	121 930	509 985	1,2%
Autres produits d'exploitation	137	180	137	180	1 526	-23,9%
Charges opératoires	46 014	42 425	46 014	42 425	155 977	8,5%
Frais de personnel	33 907	31 412	33 907	31 412	110 758	7,9%
Charges générales d'exploitation (*)	12 107	11 013	12 107	11 013	45 219	9,9%
Structure du portefeuille au bilan			1 419 121	1 204 377	1 243 775	17,8%
Portefeuille titres d'investissement			1 419 121	1 204 377	1 243 775	17,8%
Encours net des crédits ⁽¹⁾			5 995 986	5 859 725	6 077 377	2,3%
Encours des dépôts			6 531 768	5 838 390	6 695 428	11,9%
Dépôts à vue			2 061 557	2 016 662	2 089 211	2,2%
Dépôts d'épargne			2 292 222	2 071 315	2 297 059	10,7%
Dépôts à terme			2 177 989	1 750 413	2 309 158	24,4%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			169 077	245 139	181 024	-31,0%
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 223 010	1 040 267	1 223 010	17,6%

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Mars 2025 tient compte des provisions constituées durant la période⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

(*) Les chiffres mars 2024 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

(**) Les chiffres de Décembre 2024 ont été audités

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2025

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2025 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **5.995.986** mille dinars au 31/03/2025 , contre **5.859.725** mille dinars au 31/03/2024, soit une augmentation de **136.261** mille dinars (**+2,3%**).
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de (**+11,9%**) passant de **5.838.390** mille dinars au 31/03/2024 à **6.531.768** mille dinars au 31/03/2025, soit une augmentation de **693.378** mille dinars. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de **+24,4%** (+427.576 mille dinars) pour atteindre une enveloppe de **2.177.989** mille dinars, et des dépôts d'épargne de **+10,7%** (+ 220.907 mille dinars).
- **L'encours des ressources spéciales** est passé de **245.139** mille dinars au 31/03/2024 à **169.077** mille dinars au 31/03/2025.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de (**+7,2%**) pour atteindre **225.158** mille dinars au 31/03/2025 contre **209.983** mille dinars au 31/03/2024. Cette hausse concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (**+17,2%**).
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+15,6%** passant de **88.053** mille dinars à fin Mars 2024 à **101.776** mille dinars à fin Mars 2025.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2025 un montant de **123.382** mille dinars, contre **121.930** mille dinars à la fin du 1^{er} trimestre 2024, soit une progression de **+1,2%** (**+1 452** mille dinars).
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+8,5%** pour atteindre **46.014** mille dinars au 31/03/2025 contre **42.425** mille dinars au 31/03/2024.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 / BP 68 Markez Sahnoun

La société SANIMED publie ci dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1 er trimestre de l'année 2025 :

Libellé	1 er Trimestre			Cumul 2024*	
	En dinars	2025	2024		Variation en %
1- Chiffre d' Affaires		7 264 783	7 574 333	-4%	32 704 577
CA Local		3 677 687	4 580 189	-20%	18 662 751
CA Export		3 587 096	2 994 144	20%	14 041 826
2- Production		6 315 094	6 423 225	-2%	28 102 394
3- Investissements		109 106	254 170	-57%	4 470 894
4- Engagements bancaires		109 727 237	105 058 478	4%	109 222 845
Dettes à Moyen et Long terme		86 379 153	80 547 388	7%	89 445 925
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)		23 348 084	24 511 091	-5%	19 776 919

*Les indicateurs se rapportant à l'exercice 2024 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

Commentaires sur les indicateurs d'activité du 1 er trimestre 2024 :

- ✓ Au cours du 1 er trimestre de l'année 2025 le chiffre d'Affaires global de SANIMED a atteint 7 265 mDT, soit une baisse de 4% par rapport à la même période de 2024.
- ✓ Le chiffre d'affaires local est passé de 4 580 mDT au 31/03/2024 à 3 678 mDT au 31 mars 2024 soit une baisse de 20%. Cette baisse s'explique principalement par la conjoncture économique nationale difficile, aggravée par les perturbations induites par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les chèques.
- ✓ Le chiffre d'affaires export a atteint 3 587 mDT contre 2 944 mDT à la même période de 2024, soit une augmentation de 20% Ce chiffre, bien qu'en progression, reste en deçà du potentiel réel de la société, en raison de la production limitée. Une amélioration significative est attendue à l'issue de la finalisation de l'opération d'augmentation de capital (2^{ème} trimestre 2025), qui permettra de renforcer la production de SANIMED et de répondre au carnet de commandes à l'export, en forte croissance.
- ✓ La production a enregistré au premier trimestre 2024 une légère baisse de 2% par rapport à la même période de 2024.
- ✓ La société a réalisé des investissements de l'ordre de 109 mDT durant le premier trimestre de 2024.
- ✓ Les engagements bancaires s'établissent au 31/03/2025 à 109 727 mDT contre un total de 109 223 mDT à la fin de l'année 2024, soit une légère hausse de 0,5%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

(En 1000 DT)

Période	au 31 mars 2025	au 31 mars 2024	au 31 Décembre 2024(*)
1- Produits d'exploitation bancaires	310 025	296 680	1 209 979
• Intérêts et revenus assimilés	191 758	198 260	818 463
• Commissions en produits	35 388	36 215	151 778
• Revenus du portefeuille	82 879	62 205	239 738
2- Charges d'exploitation bancaires	159 891	155 779	643 492
• Intérêts encourus et charges assimilées	154 663	151 769	620 325
• Commissions encourues	5 228	4 010	23 167
3-Produit net bancaire	150 134	140 901	566 487
4- Autres produits d'exploitation	274	160	1 956
5- Charges opératoires:	57 048	53 204	226 589
Dont ;			
• Frais de personnel	41 354	38 513	160 637
• Charges générales d'exploitation	13 325	12 441	56 714
6- Structure du Portefeuille	3 221 590	2 620 240	2 832 233
• Portefeuille- titres commercial	179 433	22 175	109 564
• Portefeuille d'investissement	3 042 157	2 598 065	2 722 669
7- Encours des créances à la clientèle	7 325 187	7 112 720	7 299 493
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	8 355 208	7 851 832	8 015 985
Dont ;			
• Dépôt à vue	2 281 113	2 129 049	2 396 922
• Epargne	2 607 372	2 407 591	2 627 583
9- Emprunts et Ressources Spéciales	653 411	818 390	699 628
10- Capitaux propres (**)	1 574 008	1 442 119	1 574 007

(*) Chiffres certifiés

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

(*) Les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 31/03/2025 et 31/03/2024

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2025

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 7 112,7 millions de dinars à fin mars 2024 à 7 325,2 millions de dinars à fin mars 2025, enregistrant ainsi une progression de 212,5 millions de dinars ou 2,99%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin mars 2025 à 8 355,2 millions de dinars, soit une progression de 503,4 millions de dinars ou 6,41% par rapport au 31 mars 2024.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 653,4 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 20,16% par rapport au 31 mars 2024.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 13,3 millions de dinars ou 4,50% par rapport à fin mars 2024.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 4,1 millions de dinars ou 2,64% par rapport à fin mars 2024.

Le Produit Net Bancaire a atteint 150,1 millions de dinars à fin mars 2025 contre 140,9 millions de dinars pour la même période de 2024, soit une hausse de 6,55%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 38% à fin mars 2025 contre 37,76% pour la même période de 2024, soit une hausse de 24 points de base.

AMEN BANK signe un mémorandum avec le Ministère de l'Emploi pour le financement des sociétés communautaires

Dans le cadre de sa démarche RSE, AMEN BANK a signé un mémorandum de financement avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Ce partenariat stratégique vise à soutenir les sociétés communautaires qui jouent un rôle clé dans le développement économique local et la création d'emplois.

Mise en place du service de transfert d'argent RIA

Dans le cadre de la stratégie d'AMEN BANK d'enrichissement et de diversification des produits et services proposés à sa clientèle Retail, la Banque a intégré le réseau d'agents de RIA Money Transfert qui offre des transferts d'argent mondiaux rapides et sécurisés.

Accompagnement de la clientèle pour l'utilisation de la plateforme Tunichèque

Afin de garantir une utilisation fluide et efficace de la plateforme électronique de compensation des chèques (PECC), AMEN BANK a mis à la disposition de sa clientèle des équipes dédiées de son Centre de Relations Clients pour les former et les accompagner lors de l'utilisation de la plateforme Tunichèque. En effet, ces experts sont disponibles en permanence à l'académie AMEN BANK et ont le plaisir de se déplacer sur site pour apporter conseil et assistance à leur clientèle dans le processus d'utilisation de la PECC.

Carte «Visa Platinum Business»

La nouvelle carte Visa Platinum Business d'AMEN BANK est conçue pour répondre aux besoins des professionnels comme des particuliers souhaitant bénéficier de services premium. Elle est commercialisée selon le besoin de nos clients, une version Nationale avec Plafond ou bien à Concurrence du Solde ainsi qu'une version Internationale selon la réglementation en vigueur.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP JASMIN 2033

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
AGRÉMENT DU CMF N°02-2023 DU 07 FÉVRIER 2023

Adresse : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MAXULA BOURSE, gestionnaire de FCP JASMIN 2033 informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du lundi 28 avril 2025, un dividende de **752,405** dinars par part. Ce dividende est payable aux guichets de Maxula Bourse.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP JASMIN 2033 le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TLF 2025-1 »
Emis Par Appel Public à L'Épargne**

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **TLF 2025-1** » émis par appel public à l'épargne pour un montant de 50 000 000 DT susceptible d'être porté à 60 000 000DT, ouvertes au public le 22/04/2025, ont été clôturées le **22/04/2025**, pour un montant de **60 000 000 DT**.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,187	126,208
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,568	176,597
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,464	145,489
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,606	158,635
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,628	150,652
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,271	156,300
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,489	143,509
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,562	58,573
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,198	43,205
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,724	146,751
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,668	128,692
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,205	128,228
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,512	110,532
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,770	102,789
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,665	103,685
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,543	22,547
17	MCP SAFEFUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,540	156,565
18	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,175	150,197
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,283	14,285
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	217,468	217,507
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,347	122,366
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,504	127,527
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,798	17,801
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,239	113,261
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,291	108,311
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,392	2,395
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,567	78,642
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,303	165,643
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	125,012	124,966
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,178	134,199
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	176,974	177,122
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	655,036	655,519
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,350	147,347
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	212,918	212,652
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,738	125,825
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	168,848	169,433
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,953	201,798
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,368	184,271
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,795	31,851
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,303	111,266
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,272	1,273
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,337	1,340
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,409	100,426
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 787,159	2 800,529
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	283,497	288,525
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,770	3,780
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,292	3,298
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,692	54,345
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,533	1,535
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,412	1,417
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,473	1,478
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,027	19,178
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,775	14,999
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,711	19,966
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 993,585	6 030,517
SICAV ACTIONS						
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,096	117,357
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,587	1,616

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,152	116,170
59 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,876	103,886
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,242	112,262
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,123	109,139
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,996	115,012
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,851	110,871
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,669	107,687
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,994	112,012
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,478	112,498
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,937	109,953
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,448	103,466
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	109,165	109,186
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,156	112,173
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,466	108,485
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,744	104,755
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,373	112,390
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	108,007	101,543
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,302	118,320
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,156	110,175
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	115,036	115,055
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,989	104,009
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 104,637	1 104,837
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 007,807	11 009,948
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,252	108,273
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,649	113,803
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,033	110,241
SICAV MIXTES							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	71,621	71,728
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	136,005	136,809
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,313	18,324
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	353,301	353,407
88 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 576,924	2 595,118
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,810	70,780
90 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,438	56,429
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,796	112,776
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,281	11,282
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,349	20,402
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,183	21,219
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,189	18,200
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,112	107,244
97 FCP AL IMTEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,617	94,548
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,480	98,388
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,725	116,810
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	110,765	111,101
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,150	13,228
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,995	111,177
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	93,778	93,973
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	106,337	107,356
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	133,126	134,055
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	170,476	172,449
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,629	174,142
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	226,170	227,029
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	207,388	208,214
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	205,811	206,660
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,492	32,893
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 244,738	11 636,581
113 FCP VIV'EO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	113,995	114,641
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 862,104	5 881,882
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	11,907	12,034
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	189,979	191,573
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 535,131	13 632,656
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 135,430	12 182,406
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 194,860	11 221,908
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 053,596	11 445,152
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 243,538	11 268,489
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,018	12,300
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	118,394	117,975
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,675	105,181
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,568	134,875
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 171,397	1 180,746

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **ENDA Tamweel 2025-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;
- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est d'un montant de **50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt p15).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2025-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ **Taux variable :** **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ **Taux variable :** **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2025-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A ;
- **4,093 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse « Tunisie Valeurs » en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence

Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ENDA Tamweel 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-1154**, du document de référence « Enda Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-002** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance – Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra en date du 26 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme. Emna RACHIKOU (F.M.B.Z. Tunisie) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°7342 du 16 avril 2025.

BH BANK

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023 publié	31/12/2023 retraité	
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	157 460	293 976	293 976
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	186 003	196 339	196 339
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 576 707	10 211 362	10 211 362
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	107 669	791 968	269 274
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 121 123	1 702 754	2 225 448
AC6	Valeurs immobilisées	6	146 239	142 528	142 528
AC7	Autres actifs	7	181 438	175 935	175 935
Total des actifs			14 476 639	13 514 862	13 514 862
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 358 896	1 798 654	1 798 654
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	9 008 552	8 751 506	8 751 506
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 564 738	1 365 143	1 365 143
PA5	Autres passifs	11	192 368	266 198	266 198
Total des passifs			13 124 554	12 181 501	12 181 501
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 043 266	954 933	954 933
	Réserves pour réinvestissements exonérés		221 383	209 453	209 453
	Autres réserves		821 883	745 480	745 480
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		1	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		70 404	140 013	140 013
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres		12	1 352 085	1 333 361	1 333 361
Total des capitaux propres et passifs			14 476 639	13 514 862	13 514 862

BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité en mille dinars)

Notes

31/12/2024

31/12/2023

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	736 683	715 642
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		15 747	85 364
	B- En faveur de la clientèle		720 936	630 278
HB2	Crédits documentaires		251 888	302 989
HB3	Actifs donnés en garantie		1 292 490	1 198 511
Total des passifs éventuels			2 281 061	2 217 142

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	792 853	531 945
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		792 853	531 945
HB5	Engagements sur titres		-	-
	A- Participations non libérées		-	-
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			792 853	531 945

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	14	7 864	79 698
HB7	Garanties reçues	15	3 715 016	3 700 100
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etablissements bancaires, financiers et d'assurances		153 383	405 963
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 561 634	3 294 138
Total des engagements reçus			3 722 880	3 779 798

BH BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité en mille dinars)

	Notes	2024	2023 publié	2023 retraité	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 080 707	1 039 599	1 039 599
PR2	Commissions (en produits)	17	159 556	144 670	144 670
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	46 827	93 498	58 663
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	202 039	114 091	148 926
Total produits bancaires			1 489 129	1 391 858	1 391 858
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(730 043)	(712 851)	(712 851)
CH2	Commissions encourues		(14 858)	(13 961)	(13 961)
Total charges d'exploitation bancaire			(744 901)	(726 812)	(726 812)
Total Produit net bancaire			744 228	665 046	665 046
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(349 589)	(159 938)	(159 938)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(5 137)	(760)	(760)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	6 673	8 793	8 793
CH6	Frais de personnel		(189 448)	(176 427)	(176 427)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(71 732)	(65 302)	(65 302)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 037)	(20 989)	(20 989)
Résultat d'exploitation			114 958	250 423	250 423
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	820	(1 586)	(1 586)
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(37 812)	(88 577)	(88 577)
Résultat des activités ordinaires			77 966	160 260	160 260
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(7 562)	(20 247)	(20 247)
Résultat net de l'exercice			70 404	140 013	140 013
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modifications comptable			70 404	140 013	140 013

BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité en mille dinars)

Notes	2024	2023 publié	2023 retraité
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 219 859	1 246 888	1 246 888
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(737 613)	(696 017)	(696 017)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	112 934	2 229	2 229
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	720 426	(197 770)	(197 770)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(716 846)	250 618	250 618
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	249 949	170 963	170 963
Titres de placement	-	(181 483)	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(350 043)	(249 729)	(249 729)
Sommes reçues des débiteurs divers	44 701	31 541	31 541
Impôt sur les bénéfices	(53 270)	(90 188)	(90 188)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	490 097	287 052	468 535
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	202 039	114 091	114 091
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(869 094)	(769)	(182 252)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(23 748)	(25 839)	(25 839)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(690 803)	87 483	(94 000)
Activité de financement			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	145 664	(112 304)	(112 304)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	53 174	31 266	31 266
Dividendes versés	(52 360)	(42 840)	(42 840)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	146 478	(123 878)	(123 878)
Effet des modifications comptables			
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23 564	33 709	33 709
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(30 664)	284 366	284 366
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(241 794)	(526 160)	(526 160)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	28 (272 458)	(241 794)	(241 794)

BH BANK
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos au 31 Décembre 2024

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Présentation de la banque

La BH BANK est une société anonyme admise au marché principal de la côte de Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5 DT chacune et ayant son siège social sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis.

Créée en 1974 sous la dénomination de la « Caisse nationale d'épargne logement » conformément à la loi n°24-1973 du 07/05/1973, puis convertie en banque conformément à la loi n 18-1989 du 22/02/1989 sous la dénomination sociale de la « Banque de l'habitat » régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'a été abrogée par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En date du 30/04/2019, la dénomination sociale a été encore une fois changée en « BH BANK » en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2019.

La BH BANK dispose d'un réseau se composant de 10 directions régionales, 151 points de vente et une succursale et quatre centres d'affaires.

2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

3- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

3.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes.

3.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2024, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation

ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 KDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 Janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021.

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2024, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 8 948 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque

net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 60 262 KDT et une reprise de 62 890 KDT (dont 53 289 KDT provient de la cession et la radiation des créances) au titre de l'exercice 2024.

3.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat. Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

3.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - La liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui

satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- *Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

- *Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

3.7. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au

3.8. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3.9. Vérification fiscale Courant 2024

La banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

La banque a été notifiée le 30 octobre 2024, des résultats de la vérification. La banque a contesté les résultats de cette vérification fiscale et a adressé sa réponse concernant les points soulevés en date du 16 décembre 2024. L'impact définitif a été estimé de façon précise à la date du 17 mars 2024 avant la tenue du conseil d'administration le 27 mars 2025. En couverture des risques y afférents, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

3.10. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024

bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, la Banque est tenue de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5 au titre des crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande du client dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits potentiellement concernés par cette disposition est de 1 031,6 Millions de Dinars au 31 décembre 2024. L'estimation de la minoration des intérêts contractuels en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés par ladite loi, serait de 155.8 Millions de Dinars pour les exercices allant de 2025 à 2046.

L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été estimé et provisionné au niveau des états financiers de la banque à raison de 1,4 MD.

3.11. Passifs éventuels

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 27 mars 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

3.12 « Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers »

En date du 17 avril 2025, la banque a reçu une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à prendre les mesures nécessaires en vue de lever la réserve émise par les commissaires aux comptes dans leur rapport daté du 11 avril 2025.

Dans ce cadre, la banque a revu la classification du risque lié à l'engagement d'un groupe de sociétés, opérant dans le secteur oléicole, en le reclassant en Actifs incertains, ce qui a impacté le coût du risque comptabilisé par la banque pour un montant de 74 344 KDT.

Cette révision a permis à la banque de se conformer aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, la couverture des risques et au suivi des engagements. Elle a toutefois entraîné une diminution du résultat net de l'exercice ainsi que des capitaux propres, à hauteur de 38 107 KDT, les ramenant respectivement de 108 511 KDT à 70 404 KDT, et de 1 390 192 KDT à 1 352 085 KDT.

4- Les retraitements comptables sur l'exercice 2023

	31/12/2023 publié	(1)	(2)	31/12/2023 retraité
AC04	791 968	-522 694		269 274
AC05	1 702 754	522 694		2 225 448
PR03	93 498		-34 835	58 663
PR04	114 091		34 835	148 926

(1) Reclassement des titres sur emprunts nationaux vers les titres d'investissement

(2) Reclassement des intérêts sur emprunts nationaux vers les revenus sur titres d'investissement

5- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

5.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

Au 31/12/2024, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 157 460 mille dinars contre 293 976 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse en dinars	44 564	46 753
Caisse en devises	2 637	4 317
Change manuel	4 063	6 088
Avoirs chez la BCT en dinars	45 020	49 270
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Prêts à la BCT	42 314	32 576
Créances rattachées	4	5
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(1 657)
Total	157 460	293 976

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(950)	-	(2 607)
Total des provisions	(1 657)	(950)	-	(2 607)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2024, les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 186 003 mille dinars contre 196 339 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires banques	3 471	-
Prêts interbancaires	102 023	60 716
Organismes financiers spécialisés	82 320	136 884
Provisions sur comptes Nostri en devises	(1 811)	(1 261)
Total	186 003	196 339

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2024	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaires en devises	3 471	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars	102 000	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	23			
Prêts aux établissements financiers	81 721	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	599			
Provisions	(1 811)			
Total	186 003			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire & financiers	106 481	19 528	61 183	-	187 192	(1 189)	186 003
Dont parties liées	3 595	10 168	30 876	-	44 640	-	44 640

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(1 261)	(550)	-	(1 811)
Total des provisions	(1 261)	(550)	-	(1 811)

Note 3- Créances sur la clientèle

	31/12/2024	31/12/2023
Encours à la clientèle	9 625 569	9 353 315
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	392 972	324 729
Créances contentieuses	957 461	1 044 469
Échéances à recouvrer en principal	1 288 105	1 087 043
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	64 459	67 613
Intérêts perçus d'avance	(71 625)	(87 289)
Créances à la clientèle brutes	12 256 936	11 789 875
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(853 420)	(775 628)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(281 070)	(283 698)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(156 360)	(147 412)
Intérêts et autres produits réservés	(378 242)	(360 638)
Total Net	10 576 707	10 211 362

Au 31/12/2024, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 256 936 mille dinars contre 11 789 875 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	1 017 674	942 231	75 443
Autres concours à la clientèle	9 611 408	9 178 342	433 066
Crédits commerciaux et industriels	7 389 012	6 806 630	582 382
Immobilier promoteur	717 760	881 125	(163 365)
Immobilier acquéreur contractuel	756 529	364 373	392 156
Immobilier acquéreur ressources propres	602 774	1 003 232	(400 458)
Autres concours à la clientèle	145 333	122 982	22 351
Créances contentieuses	957 461	1 044 469	(87 008)
Crédits sur ressources spéciales	670 393	624 833	45 560
Total des créances brutes	12 256 936	11 789 875	467 061

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle	3 007 721	1 748 680	2 990 734	1 328 010	9 075 146	1 501 561	10 576 707
Les créances sur les parties liées	961 774	353 009	275 838	9 661	1 600 283	77 086	1 677 368

A la date du 31/12/2024, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Immobilier	1 296 990	1 465 421	70 935,34	94 737	765 169	1 069 187	602 756	490 971	1 367 925	1 560 157
Services	4 085 556	3 934 939	1 189 468,34	950 225	4 135 077	4 205 768	1 139 947	679 396	5 275 024	4 885 164
Industrie	2 901 769	2 523 277	437 061,24	356 419	2 790 647	2 413 874	548 184	465 822	3 338 830	2 879 696
Tourisme	258 792	305 369	5 265,08	5 145	121 501	131 729	142 557	178 785	264 057	310 514
Agriculture	149 598	89 653	40 379,08	24 449	165 945	96 490	24 032	17 612	189 977	114 102
Particuliers	3 495 688	3 435 684	10 716,30	20 557	3 210 544	3 173 474	295 860	282 767	3 506 404	3 456 241
Autres	68 543	35 533	27 599	99 043	96 142	134 576			96 142	134 576
Total Brut	12 256 936	11 789 875	1 781 424	1 550 576	11 285 025	11 225 098	2 753 335	2 115 353	14 038 360	13 340 451

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2024	Agios Réserves 31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	(154 628)	(133 453)	(21 175)
Crédits commerciaux et industriels	(125 152)	(138 860)	13 708
Immobilier promoteur	(81 138)	(68 818)	(12 320)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 893)	(2 001)	108
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 431)	(17 506)	2 075
Total General	(378 242)	(360 638)	(17 604)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	Cession/R adiation	31/12/2024
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(775 628)	(246 962)	31 851	137 319	(853 420)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(283 698)	(60 262)	9 601	53 289	(281 070)
Provisions collectives sur créances courantes à la clientèle	(147 412)	(8 948)	-	-	(156 360)
Intérêts et autres produits réservés	(360 638)	(88 782)	25 765	45 413	(378 242)
Total	(1 578 513)	(404 954)	67 217	236 021	(1 680 229)

Les créances brutes à la clientèle, y compris engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Classe 0 et 1	11 285 025	11 225 098	59 927
Classe 2	730 712	181 427	549 285
Classe 3	172 862	169 349	3 513
Classe 4	825 286	684 102	141 184
Classe 5	1 024 475	1 080 476	(56 001)
Total des créances brutes	14 038 360	13 340 451	697 909

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
FOPRODI	25	26
FOPROLOS	507 358	475 801
PNRLR	105 756	105 799
FNAH	91	99
2EME PDU	1 826	1 878
3 EME P.D.U	5 140	5 462
4 EME P.D.U	6 761	7 121
EL HAFSIA	398	406
HG 00 4B	9 491	10 404
PRLSI INONDATION	2 017	2 034
AFD	1 757	2 164
1er logement	29 773	13 639
Total des créances brutes	670 393	624 833

Note 4- Portefeuille titres commerciales

Au 31/12/2024, le portefeuille titre commercial totalise 107 669 mille dinars contre 269 274 mille dinars au 31/12/2023 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	83 000	246 000	246 000
Emprunts nationaux	Non coté			504 500
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	2 367	2 367	2 367
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	22 822	26 003	26 003
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000	1 000
Total 1		109 189	275 370	779 870
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	(7 495)	(7 495)
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(2 812)		
Créances rattachées aux titres de placement		1 292	1 399	19 593
Total 2		(1 520)	(6 096)	12 098
Total Net (1+2)		107 669	269 274	791 968

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA	50 000	35 367	-	-	85 367	-	85 367
Dont parties liées	50 000	35 367	-	-	85 367		85 367

Le tableau suivant présente les plus-values latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	83 000	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	2 367	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	109 189	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2023 "retraité"	Acquisi- tion	Cession	31/12/2024	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	246 000	-	(163 000)	83 000	Trésor		83 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	2 367	-	-	2 367	Trésor	2 367	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	26 003	-	(3 180)	22 822	Banque		22 822
Autres titres de placement	1 000	-	-	1 000	Société		1 000
Total	275 370	-	(166 180)	109 189		2 367	106 822

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 3 121 123 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 2 225 448 mille dinars au 31 décembre 2023.

Libellés	Titres D'investissement BTA	Titres D'investisse- ment SICAR	Filiales	Entr. Associée (TFB)	Autres Titres de Participation	Autres titres d'investissem- ents	Total
Solde au 31/12/2023 "retraité"	1 235 081	292 399	59 994	45 169	77 157	504 500	2 214 300
Acquisitions 2024	402 660	30 174	53	18 825	-	420 000	871 712
Remboursements	-	-	-	-	(2 619)	-	(2 619)
Total brut au 31/12/2024	1 637 741	322 573	60 047	63 994	74 538	924 500	3 083 393
Créances rattachées au 31/12/2024	121 259	-	-	-	-	36 717	157 976
Provision au 31/12/2023	-	(58 276)	(951)	(30 409)	(25 473)		(115 109)
Dotation 2024	-	(7 018)	-	(1 348)	(783)		(9 149)
Reprise 2024	-	1 275	204	-	2 532		4 011
Provision au 31/12/2024	-	(64 019)	(746)	(31 757)	(23 724)		(120 246)
Total net au 31/12/2024	1 759 000	258 554	59 301	32 237	50 814	961 217	3 121 123

Les participations dans les parties liées (Filiales et entreprise associée) à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING	12 371	-	12 371	12 371	-	12 371
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	-	4 543	4 543	(204)	4 339
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 940	-	5 940	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
STIMEC	420	(420)	-	420	(420)	-
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	63 994	(31 757)	32 237	45 169	(30 409)	14 760
Total	124 041	(32 503)	91 538	105 163	(31 359)	73 804

Note 6 - Valeurs Immobilisées

Designation	Valeur debut de période	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Cumul debut de période	Amortissement et provision			VCN fin de période
		Acquisi-tions	Sortie	Reclasse-ment			Dotation/Reprise	Amort sorties	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	53 142	-	-	-	53 142	(35 289)	(2 211)	-	(37 500)	15 642
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	87 708	7 620	-	-	95 328	(65 300)	(6 792)	-	(72 092)	23 236
Matériel et mobiliers de bureau	60 725	5 177	-	-	65 901	(51 100)	(5 589)	-	(56 689)	9 212
Matériel de transport	4 383	-	-	-	4 383	(3 473)	(432)	-	(3 905)	478
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	19 598	1 153	-	-	20 751	-	-	-	-	20 751
Immobilisations incorporelles en cours	60 907	7 733	-	-	68 640	-	-	-	-	68 640
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 171)	(18)	-	(1 190)	62
Logiciels informatiques	28 987	780	-	-	29 766	(22 573)	(3 704)	-	(26 277)	3 489
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 789)	(5)	-	(2 794)	8
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(500)	-	-	(500)	(500)
Total	324 725	22 463	-	-	347 186	(182 195)	(18 751)	-	(200 947)	146 239

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 181 438 mille dinars contre 175 935 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
a - Comptes d'attente et de régularisation	30 423	43 533
b - Autres	151 015	132 402
Avances au personnel	26 990	20 411
Prêts au personnel	36 070	34 935
Etat et collectivités locales	79 514	64 057
Débiteurs divers	26 659	26 278
Charges reportées	4 925	6 464
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(23 143)	(19 743)
Total Net	181 438	175 935

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2023	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2024
Frais d'émission d'emprunts	5 625	(982)	-	-	-	4 643
Frais préliminaires	839	(557)	-	-	-	282
Total des charges reportées	6 464	(1 539)	-	-	-	4 925

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(19 743)	(3 400)	-	(23 143)
Total des provisions	(19 743)	(3 400)	-	(23 143)

5.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 2 358 896 mille dinars contre 1 798 654 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	1 614 000	888 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	621 000	785 300
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	92 706	86 700
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	7 092	2 775
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	29	230
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 069	35 649
Total	2 358 896	1 798 654

	31/12/2024	Organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques	2 235 000	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	92 706	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	7 121	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	24 069	Institution financière	Non	Non
Total	2 358 896			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	621 000	1 706 706	-	-	2 327 706	31 190	2 358 896
Dont dépôt des parties liées	20 481	-	-	-	20 481	-	20 481

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 9 008 552 mille dinars contre 8 751 506 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	2 736 544	2 748 944
Comptes d'épargne	3 904 958	3 569 091
Comptes à échéance	1 367 272	1 376 194
Bons à échéance et valeurs assimilées	738 678	772 226
Dettes rattachées	50 693	43 994
Charges constatées d'avance	(13 476)	(13 207)
Autres sommes dues	223 883	254 264
Total	9 008 552	8 751 506

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	2 736 544	2 748 944
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 976 279	1 862 409
Comptes ordinaires en dinars convertibles	56 352	67 386
Comptes ordinaires en devises	694 698	810 602
Dettes rattachées	9 215	8 547
Dépôts d'épargne	3 904 958	3 569 091
Comptes d'épargne logement	789 772	748 868
Comptes d'épargne logement EL JADID	333 225	326 160
Comptes spéciaux d'épargne	2 523 873	2 265 876
Comptes d'épargne études	50 461	45 473
Comptes d'épargne Capital +	207 616	182 613
Comptes d'épargne investissement	11	101
Total Net	6 641 502	6 318 035

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	1 281 936	1 211 571
Placements en devises	85 336	164 623
Certificat de dépôt	563 500	647 500
Bons de caisse	175 178	124 726
Dettes rattachées	50 693	43 994
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 476)	(13 207)
Total Net	2 143 167	2 179 207

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 143 803	1 065 792	562 651	5 975 206	8 747 452	261 100	9 008 552
dont dépôt des parties liées	130 060	5 875	25 439	482 389	643 762		643 762

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 1 564 738 mille dinars contre 1 365 143 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	-	7 600
Ressources extérieures	386 304	414 319
Fonds budgétaires	767 628	714 454
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	5 300	4 688
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14	13
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	2 056	3 340
Emprunts subordonnés	112 828	149 307
Autres fonds empruntés	286 670	68 913
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	3 938	2 509
Total	1 564 738	1 365 143

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
-FONDS FOPROLOS	505 446	468 012
-FONDS PNRLR	107 340	107 351
-FONDS 2EME PDU	2 947	2 967
-FONDS 3EME P.D.U	8 778	8 892
-FONDS 4EME P.D.U	20 965	21 084
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 788
-FONDS FNAH	22 458	15 951
- AUTRES FONDS	66 904	57 080
-FONDS FONAPRA	1 440	1 440
-FONDS FOPRODI	654	654
-FONDS HG004B	25 621	25 947
-FONDS PRLSI INONDATION	2 288	2 288
DETTES RATTACHEES	14	13
TOTAL	767 642	714 467

Les emprunts se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts matérialisés	506 488	579 254
Emprunts obligataires	-	7 600
Emprunts subordonnés	112 828	149 307
Dettes rattachées	2 056	3 340
Autres emprunts	391 604	419 007
Emprunts Banque Mondiale	10 675	11 350
Emprunts B A D	186 271	147 444
Emprunts B E I	163 254	218 344
Emprunt BIRD	1 071	1 786
Emprunt FADES	7 105	10 002
Autres emprunts	145	145
AFD	17 783	25 248
Dettes rattachées	5 300	4 688
Autres fonds empruntés	290 608	71 422
Total	797 096	650 676

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	222 641	224 052	360 647	483 908	1 291 248	273 490	1 564 738
dont dépôt des parties liées	7 000	21 000	-	477 446	505 446	262 195	767 642

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 192 368 mille dinars contre 266 198 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Organismes sociaux	4 418	748
Personnel	24	(469)
Etat et collectivités locales	34 241	51 904
Fournisseurs	9 941	9 844
Commissions de garantie et de change	3 921	4 276
Provisions pour passifs et charges	46 127	23 929
Impôts sur les sociétés	37 812	88 577
Comptes de régularisation passifs	54 864	86 525
Divers	1 020	864
Total	192 368	266 198

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour passifs et charges	23 929	22 198	-	46 127
Total des provisions pour passifs et charges	23 929	22 198	-	46 127

5.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800
Autres réserves	891 466	803 133
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	1	1
Résultat de l'exercice	70 404	140 013
Total	1 352 085	1 333 361

A la date du 31-12-2024, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées, de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève au 31 Décembre 2024 à 1 352 085 mille dinars contre 1 333 361 mille dinars au 31 décembre 2023.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2024 la somme de 15 104 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour Réinvestissement exonéré	10 354
Résultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	15 104

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice (1)	70 404	140 013
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital		-
Actions gratuite		-
Actions en numéraire		-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	1,479	2,941

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Réinvestissement exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réeval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2022	238 000	128 000	23 800	464 770	194 453	23 073	-	44 302	414	-	118 711	1 235 523
Affectation du résultat 2022	-	-	-	59 870	22 000	-	-	1 000	-	-	(82 870)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(7 000)	-	-	-	-	7 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 000)	(35 840)	(42 840)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	665	-	-	-	665
Résultat au 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140 013	140 013
Solde au 31/12/2023	238 000	128 000	23 800	524 640	209 453	23 073	-	45 967	414	1	140 013	1 333 361
Affectation du résultat 2023	-	-	-	74 723	20 030	-	-	1 000	-	-	(95 753)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(8 100)	-	-	-	-	8 100	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 100)	(44 260)	(52 360)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	680	-	-	-	680
Résultat au 31/12/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 404	70 404
Solde au 31/12/2024	238 000	128 000	23 800	599 363	221 383	23 073	-	47 647	414	1	70 404	1 352 085

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	15 747	2 265 314	-
Caution et aval	15 747	720 936	-
Crédit documentaire	-	251 888	-
Actifs donnés en garantie	-	1 292 490	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor affectés en garantie	433 979	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
TOTAL	1 292 490	1 198 511

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	792 853	-
de financement	-	792 853	-
sur titres	-	-	-

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	719 422	434 406
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	70 893	94 704
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	657	932
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	425	447
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Total	792 853	531 945

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2024 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	7 864	-	-
de financement	7 864	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	153 383	3 561 633	-
de garantie de la clientèle	153 383	3 561 633	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2024		
Devises vendues à livrer	17 358	(85 313)
Dinars achetés à recevoir	334 912	257 171
Devises achetées à recevoir	(14 415)	(192 705)
Dinars vendues à livrer	205 364	233 393
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2024		
Devises vendues à livrer	324 382	185 182
Dinars achetés à recevoir	28 912	50 765
Devises achetées à recevoir	284 996	41 800
Dinars vendues à livrer	98 703	8 922

5.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 080 707 mille dinars au 31/12/2024 contre 1 039 599 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	10 975	6 608
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	14 686	9 109
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	797 291	794 430
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	99 259	102 996
Intérêts de retard sur crédits	47 141	51 818
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	71 178	50 256
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	9 723	-
Reports sur opérations de change à terme de couverture	2 332	4 338
Commissions sur engagements de garantie	17 625	12 855
Commissions sur lettres de garantie	319	393
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 276	3 572
Commissions de découvert sur opérations de crédit	4 900	2 988
Commissions sur billets de trésorerie	1	236
Total	1 080 707	1 039 599

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédits commerciaux et industriels	615 195	620 317
Immobilier promoteur	46 179	60 480
Immobilier acquéreur contractuel	66 565	42 596
Immobilier acquéreur ressources propres	40 698	62 205
Autres concours à la clientèle	12 102	8 600
Crédits sur ressources spéciales	101	175
Autres emprunts	16 451	57
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	797 291	794 430

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 159 556 mille dinars au 31/12/2024 contre 144 670 mille dinars au 31/12/2023. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	59 420	67 199
Commissions sur effets à l'encaissement	100	104
Commissions sur effets à l'escompte	753	346
Commissions sur opérations diverses sur effets	432	982
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 841	12 870
Commissions sur opérations de virements	24 519	24 302
Commissions sur opérations sur titres	1	1
Frais de tenue des comptes	20 774	28 594
Commissions sur commerce extérieur et change	3 308	4 070
Commissions sur domiciliation et modification de titres	187	196
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 030	3 725
Commissions sur virements et chèques en devises	91	149
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 783	1 683
FOPROLOS	1 618	1 605
FNAH	136	2
4 EME P.D.U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	-	47
Autres commissions	95 045	71 718
Commissions sur opérations monétiques	17 328	15 130
Commissions d'étude	48 638	32 842
Commission de gestion	11 849	7 875
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	17 230	15 871
Total	159 556	144 670

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 46 827 mille dinars contre 58 663 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Gains nets sur titres de transaction	12 862	24 494	24 494
Gains nets sur titres de placement	10 400	459	35 294
Gains nets sur opérations de change	23 565	33 710	33 710
Total	46 827	58 663	93 498

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Produits sur BTCT	12 862	24 494	24 494
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	10 400	459	35 294
Gains nets sur opérations de change	49 383	66 155	66 155
Total des produits	72 645	91 108	125 943
Pertes nettes sur opérations de change	(25 818)	(32 445)	(32 445)
Total des charges	(25 818)	(32 445)	(32 445)
Total	46 827	58 663	93 498

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille d'investissement est de 202 039 mille dinars contre 148 926 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	4 588	2 716	2 716
Intérêts et revenus des BTA titres d'investissements	129 165	111 375	111 375
Intérêts et revenus sur emprunt national	68 281	34 835	
Jetons de présence perçus	5	-	-
Total	202 039	148 926	114 091

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2024	Dividendes 2023
BH INVEST	108	-
SICAV BH-Obligataire	984	826
BH SICAF	149	149
BH ASSURANCES	953	794
BH EQUITY	374	255
BH RECOUVREMENT	135	-
Autres	1 885	692
Total	4 588	2 716

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2024, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 730 043 mille dinars contre 712 851 mille dinars au 31/12/2023 détaillés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(83 571)	(71 152)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(83 571)	(71 152)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(503 293)	(490 435)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(55 957)	(55 143)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 389)	(1 320)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(237 774)	(215 339)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(200 682)	(210 743)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 491)	(7 890)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(34 105)	(33 127)
Intérêts sur ressources spéciales	(20 379)	(16 259)
Emprunts obligataires	(13 726)	(16 868)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(109 074)	(118 137)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(11 021)	(8 318)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(91 787)	(102 232)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 183)	(1 151)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(5 083)	(6 436)
Total	(730 043)	(712 851)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 349 589 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 159 938 mille dinars au 31 décembre 2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(581 649)	(368 724)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(246 962)	(96 012)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(60 262)	(50 338)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(8 948)	(14 666)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(27 097)	(32 200)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(236 476)	(170 154)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 904)	(5 354)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	232 060	208 786
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	169 170	122 743
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	62 890	58 669
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	27 374
Total	(349 589)	(159 938)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances se détaille comme suit :

Libellés	Provisions 2023	Dotations	Reprises	Cession/Radiation	Autres	Provisions 2024
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(775 628)	(246 962)	31 851	137 319		(853 420)
Provisions Additionnelle (91-24)	(283 698)	(60 262)	9 601	53 289		(281 070)
Provisions collectives	(147 411)	(8 948)		-		(156 360)
Ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	-		(11 137)
Total	(1 217 874)	(316 172)	41 452	190 608	-	(1 301 987)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -5 137 dinars au 31 décembre 2024 contre -760 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(9 148)	(2 817)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(7 017)	(1 582)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(2 131)	(1 235)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions		-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-
Reprise sur provisions et résultat des corrections de valeurs / créances portefeuille d'investissement	4 011	2 057
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	1 275	874
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	2 736	1 183
Total	(5 137)	(760)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2024, les autres produits d'exploitation totalisent 6 673 mille dinars contre 8 793 mille dinars au 31/12/2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits accessoires	3 712	3 920
Produits sur opérations d'assurance	2 688	4 606
Récupération de frais postaux	154	166
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	119	101
Total	6 673	8 793

Notes 24 – Charges générales d'exploitation

Au 31/12/2024, les charges générales d'exploitation totalisent 71 732 mille dinars contre 65 302 mille dinars au 31/12/2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'exploitation non bancaire	(3 573)	(2 240)
Dons et cotisations	(3 573)	(2 240)
Autres charges générales d'exploitation	(68 159)	(63 062)
Loyers et charges locatives	(7 197)	(6 721)
Fournitures et autres matières consommables	(1 763)	(1 679)
Autres services extérieurs	(23 519)	(21 012)
Autres charges diverses d'exploitation	(30 308)	(29 260)
Impôts et taxes	(5 373)	(4 391)
Total	(71 732)	(65 302)

Au 31/12/2024, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 23 067 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires contre 21 316 mille dinars au 31/12/2023.

Notes 25– Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 820 mille dinars au 31 décembre 2024 contre -1 586 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes provenant des activités ordinaires	(1 070)	(2 813)
Pertes exceptionnelles	(1 070)	(2 813)
Gains provenant des activités ordinaires	1 890	1 227
Profits exceptionnels	1 890	1 227
Solde net (PR8/CH9)	820	(1 586)

Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2024 totalise 37 812 mille dinars contre 88 577 au 31/12/2023.

Notes 27 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -7 562 mille dinars au 31 décembre 2024 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Contribution sociale de solidarité	(3 781)	(10 123)
Contribution conjoncturelle	(3 781)	(10 124)
Total	(7 562)	(20 247)

5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2024 ont atteint un montant de 272 458 mille dinars contre 241 794 mille dinars en fin de période 2023, soit une variation de -30 664 mille dinars.

	2024	2023 retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	490 097	468 535	21 562
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(690 803)	(94 000)	(596 803)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	146 478	(123 878)	270 356
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23 564	33 709	(10 145)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(30 664)	284 366	(315 030)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(241 794)	(526 160)	284 366
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(272 458)	(241 794)	(30 664)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2024	2023
Caisse en dinars	44 564	46 753
Caisse en devises	2 637	4 317
Change manuel	4 063	6 088
Avoirs chez la BCT en dinars	16 921	13 055
Comptes IBS	28 100	36 215

Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Prêts à la BCT en devises < 90 j	42 314	32 575
Comptes de chèques postaux-CCP	286	287
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675
Comptes Nostri en devises	3 471	
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	102 000	
Prêts aux établissements financiers < 90J	7	1 877
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	83 000	246 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(621 000)	(785 299)
Total	(272 458)	(241 794)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 249 949 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 716 846 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2024 et le 31/12/2023 à 302 263 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 482 246 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 690 803 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 146 478 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 23 564 mille dinars.

5.6- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1) La Banque a conclu avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,94% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2024 totalise un montant de 2 000 000 dinars.

2) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 31 Décembre 2009 à un emprunt obligataire subordonné de 7 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 49 888 dinars

3) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 470 116 dinars, les charges patronales de 35 264 dinars et une assurance groupe de 16 057 dinars et sont pris en charge par la BH Recouvrement

4) Une convention de location d'un dépôt sis à Mghira, conclue avec la société « STIMEC » à partir du 1er Février 2014 pour un montant annuel initial de 2 400 dinars majoré annuellement de 3% à partir de la troisième année. Le loyer au titre de l'exercice 2024 s'élève à 3 131 DT hors taxes.

5) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2024, à des polices d'assurance auprès de la société «BH Assurance », dont elle détient 23,94% de son capital, détaillées comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| - Assurance groupe pour un montant de | 15 353 460 dinars |
| - Assurance automobile pour un montant de | 178 590 dinars |
| - Engineering pour un montant de | 30 498 dinars |
| - Assurance Risques Divers pour un montant de | 406 776 dinars |
| - Assurance Incendie | 231 538 dinars |
| - Assurance vie IDR | 7 268 420 dinars |

6) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

7) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2024 s'élèvent à 15 200 dinars hors taxes.

8) La société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital a conclu en date du 16/06/2016 avec la «BH Bank » une convention d'hébergement, de maintenance et d'assistance en vertu de laquelle « BH BANK » s'engage à assurer :

- L'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données
- La mise à disposition d'une plateforme à même de supporter l'hébergement et l'exploitation de ces ressources en toute sécurité
- L'assurance de certains services (Adhésion aux serveurs, sauvegarde des données, etc)

Le produit constaté en 2024 s'est élevé à 54 831 dinars.

9) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 15,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 40 545 dinars en 2024.

10) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 15,25 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 27 030 dinars en 2024.

11) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 16,08 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 190 dinars HTVA en 2024.

12) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, des fonds à capital risque d'un montant global de 290 014 781 dinars.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°26) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux,

conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-values réalisées et encaissées par les fonds.

- Le montant global de la rémunération annuelle, à percevoir auprès de la « BH EQUITY » pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

Le montant global de la rémunération annuelle à percevoir par la BH EQUITY, pour tous les fonds confondus mis à sa disposition et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à Neuf Cent Cinquante Mille Dinars 950 000 DT hors taxes à partir de l'exercice 2017.

Une rémunération de 1% sur les soldes disponibles des fonds n°1 à n°26, décomptée journalièrement ; Une rémunération annuelle supplémentaire (hors plafond) de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux.

En plus des rémunérations mentionnées ci-dessus, deux nouvelles rémunérations seront pratiquées à partir du 01/10/2024 :

La rémunération de 1% sur les soldes disponibles a été considérée comme hors plafond ;

La rémunération de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux n'a pas généré de charges en 2024.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les montants des commissions au titre de l'exercice 2024 s'élève à 950 000 DT hors taxes.

13) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Juillet 2005. Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 500 418 dinars hors taxes.

14) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 57 613 dinars hors taxes.

15) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2024, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 10 748 026 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital.

16) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2024, à 112 624 dinars.

17) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2024, à 53 361 dinars hors taxes.

18) La «BH Bank » a conclu en mai 2006 un contrat de sous location avec la « BH SICAF », dont la Banque détient 49,65 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 022 dinars.

19) La société « BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

• Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 8 342 dinars.

20) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 78 480 dinars.

21) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2024 s'élève à 18 981 dinars HTVA.

22) un protocole d'accord prévoyant les termes de reprise du projet SPRIC – Douar Hicher à été signé avec la « BH Immo », dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital et ce en date du 30 septembre 2010. En date du 30 septembre 2010, cet accord qui a été prolongé par l'avenant du 25 avril 2023 et qui arrive à terme au 31 décembre 2024, prévoit dans son quatrième article la prise en charge par la BH BANK des pertes sur ventes réalisées. Au cours de l'exercice 2024, les charges d'intérêts incorporées dans le coût du stock s'élèvent à 994 633 dinars. La « BH Immo » nous a facturé en date du 31 décembre 2024, un montant de 2 359 330 dinars TTC et ce pour couvrir les « déficits » constatés pour la période 2020, 2021, 2022 et 2023.

23) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 2 173 043.788 dinars pour un prix de cession de 584 dinars

24) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2024 est nul et les charges constatées s'élèvent à 1 393 dinars.

25) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu un ensemble d'emprunts à court et à moyen terme.

L'encours de ces emprunts s'élève au 31/12/2024 à 38 595 774 dinars.

Le montant des produits de 2024 sur ces crédits s'élève à 4 491 208 dinars.

26) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion. La charge constatée à ce titre en 2024 s'élève à 50 000 dinars.

27) La rétrocession d'une partie des commissions de placement de l'emprunt national par la BH INVEST dont la banque détient 30% de son capital pour un montant de 2 290 392 DT.

28) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 23 Avril 2021 à un

emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021-1 de 7 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 5ans et un taux de rendement égal à 9.35%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 654 500 dinars.

29) Une convention de location d'un immeuble auprès de « la société immobilière HORCHANI » sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4% à partir de la deuxième année.

Le loyer brut au titre de l'exercice 2024 s'élève à 346 746 DT.

30) En 2024, la BH Bank a conclu avec la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, une convention de placement de fonds à capital risque de 30 000 000 DT.

31) En 2024, la BH Bank a conclu avec la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, une convention de placement de fonds à capital risque de 20 000 000 DT.

32) Un détachement du personnel auprès de la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 466 112 dinars.

33) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit en 2024 à un ensemble de comptes à terme d'un montant global de 90 000 000 dinars à échéances en 2025.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 3 040 318 dinars.

34) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit en 2023 à un ensemble de comptes à terme d'un montant global de 70 000 000 dinars à échéances en 2024.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 4 936 080 dinars.

35) En garantie des engagements de 26 896 MD envers la banque, dont elle détient 29,98 % de son capital, la « BH Immo » a concédé un ensemble d'hypothèques en faveur de la BH Bank de l'ordre de 31 161 MD.

36) Une convention a été conclue avec la BH Immo, concernant une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de rénovation de son immeuble sis au 21 Avenue Kheireddine Pacha. Les travaux de rénovation concernent le sous-sol, l'entrée du bâtiment au rez de chaussée et les étages du 2ème au 7ème, soit une superficie totale de 5 900 m².

La mission de la BH Immo est scindée en 2 phases :

La phase études comprenant, la désignation des concepteurs, le suivi, le contrôle des études et la désignation des entreprises.

La phase travaux qui entre en vigueur dès la notification du premier ordre de service de commencement des travaux et son acceptation, jusqu'à l'approbation des dossiers de règlements définitifs.

Le coût global prévisionnel des travaux concernés par la mission du MOD pour l'aménagement du bâtiment est estimé à 11 MDT.

En contrepartie de la mission objet de la présente convention, la BH Immo percevra une rémunération de 4,5% du montant, toutes taxes comprises, des travaux concernés par sa mission pour la rénovation de l'immeuble Kheireddine Pacha. Cette rémunération sera majorée de la TVA selon les taux en vigueur. Le montant total de la rémunération de la BH Immo sera réajusté en fonction du montant définitif des travaux réalisés.

37) Une convention de cession des créances conclue au 30 Juin 2023, avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 720 893.594 dinars pour un prix de cession de 70 200 dinars

38) Convention relative au financement de la construction des MAJELs :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 28 Avril 2023 et ratifié par l'article 28 du décret 79 relatif à la loi de finance 2023 entre l'Etat tunisien et BH BANK. Cette convention garantie à la banque un montant de 2 millions de dinar destiné au financement de la construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque sous le nom « compte destiné au financement de la construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie ». Ce compte ne peut pas être débiteur et aucun intérêt n'est facturé.

En rémunération de sa gestion, la banque perçoit une commission de 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels. En 2024, la BH Bank n'a perçu aucune commission à ce titre.

5-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2024**

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »

En application de la norme internationale d'audit ISA 560 relative aux traitements des événements postérieurs à la date de clôture, le présent rapport annule et remplace notre rapport émis en date du 11 Avril 2025. Il est établi suite aux modifications des états financiers de l'exercice 2024 décidées par le Conseil d'administration de la BH Bank, réuni en date du 19 avril 2025.

Les ajustements apportés à la version initiale des états financiers sont exposés dans la note 3.12 « Événements postérieurs à la date de publication des états financiers ».

I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 14 476 639KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 70 404 KDT.

À notre avis, et à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

2.1- Les insuffisances du système d'information de la banque ont impacté négativement les process de justification, d'établissement des états de rapprochement, de contrôle et de reporting comptables et financiers. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

Actuellement, une mission d'apurement et de justification de ces suspens et écarts est en cours. L'impact final de cette justification sur les comptes ne peut être estimée de façon fiable à la date d'émission de notre rapport.

2.2- Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle d'une telle confirmation sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux et de rapprochement à entreprendre.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 576 707 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 301 987 KDT et à 378 242 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2.Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2024 totalisent 1 240 263 KDT (soit 83% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1 .En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »

Diligences mises en œuvre (suite)

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
 - La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
 - La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 867 189 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 759 000 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 109 189 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
 - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
 - L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 3.11. Les passifs éventuels », la banque a reçu en 2024, une notification relative à une affaire portée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au processus de traitement du report d'échéances pendant la période COVID.

A ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

- La note aux états financiers « 3.10. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024 », qui explicite l'impact de l'application l'article 412 de la loi 2024-41 du 2 Aout 2024 relative à l'amendement de certaines dispositions du code de commerce, sur l'exercice 2024 et les exercices postérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. *Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2. Respect du ratio réglementaire sur les parties liées

Conformément à l'article 52 de la circulaire BCT 2018-06, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 2 529 314 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 4 223 KDT et par des agios réservés à hauteur de 9 408 KDT et par des garanties.

Au 31 Décembre 2024, certaines garanties de l'Etat prises en compte au niveau du calcul du risque encouru sur les entreprises publiques, sont en cours de renouvellement pour un montant de 449 MDT.

3. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

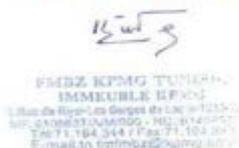
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 Avril 2025

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou



P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions réglementées

I.1 CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2024

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2024 :

- a) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 26 mises à sa disposition à hauteur de 30 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;

- Pour le reste des fonds (n°6 à n°26) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-values réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, à percevoir auprès de la « BH EQUITY » pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

Le montant global de la rémunération annuelle à percevoir par la BH EQUITY, pour tous les fonds confondus mis à sa disposition et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à Neuf Cent Cinquante Mille Dinars 950 000 DT hors taxes à partir de l'exercice 2017.

Une rémunération de 1% sur les soldes disponibles des fonds n°1 à n°26, décomptée journalièrement ; Une rémunération annuelle supplémentaire (hors plafond) de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux.

En plus des rémunérations mentionnées ci-dessus, deux nouvelles rémunérations seront pratiquées à partir du 01/10/2024 :

La rémunération de 1% sur les soldes disponibles a été considérée comme hors plafond ;
La rémunération de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux n'a pas généré de charges en 2024.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les montants des commissions au titre de l'exercice 2024 s'élève à 950 000 DT hors taxes.

- b) Une convention de cession des créances conclue à fin septembre 2024 avec « BH Recouvrement ». Les créances cédées totalisent un montant de de 2 173 043.788 DT pour un prix de cession de 584 DT.
- c) Une convention a été conclue avec la BH Immo, concernant une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de rénovation de son immeuble sis au 21 Avenue Kheireddine Pacha. Les travaux de rénovation concernent le sous-sol, l'entrée du bâtiment au rez de chaussée et les étages du 2ème au 7ème, soit une superficie totale de 5 900 m².

La mission de la BH Immo est scindée en 2 phases :

La phase études comprenant, la désignation des concepteurs, le suivi, le contrôle des études et la désignation des entreprises.

La phase travaux qui entre en vigueur dès la notification du premier ordre de service de commencement des travaux et son acceptation, jusqu'à l'approbation des dossiers de règlements définitifs.

Le coût global prévisionnel des travaux concernés par la mission du MOD pour l'aménagement du bâtiment est estimé à 11 MDT.

En contrepartie de la mission objet de la présente convention, la BH Immo percevra une rémunération de 4,5% du montant, toutes taxes comprises, des travaux concernés par sa mission pour la rénovation de l'immeuble Kheireddine Pacha. Cette rémunération sera majorée de la TVA selon les taux en vigueur. Le montant total de la rémunération de la BH Immo sera réajusté en fonction du montant définitif des travaux réalisés.

I.2 OPERATIONS REALISEES EN 2024 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT À PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2024 :

Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :

- a) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :
- L'intermédiation en bourse ;
 - La tenue de registre ;
 - Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
 - L'évaluation des participations de la banque ;
 - L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
 - Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
 - Le montage des dossiers d'acquisition ;
 - L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

a) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 DT ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2024 s'élèvent à 15 200 DT hors taxes.

b) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2024 s'élèvent à 18 981 DT hors taxes.

c) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2024, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 831 DT.

d) Une convention pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion.

La charge constatée à ce titre en 2024 s'élève à 50 000 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :

a) La société BH Assurance a souscrit à un emprunt obligataire de 7 000 000 DT émis par la BH Bank pour une durée de 5 ans et à un taux de rendement de 9,35%.

Les charges supportées à ce titre au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 654 500 DT.

b) Un avenant n°1/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Cet avenant prend effet le 1^{er} janvier 2020 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;
- Frais de gestions du contrat de 2,75% chaque prime annuelle au lieu de 3% ;
- Frais d'acquisition maintenu à 0% par année de contrat ;

- La participation aux bénéfices de 80% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2024 totalise un montant de 2 000 000 DT.

- c) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2024 est égale à un montant de 7 268 420 DT.

- d) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2024, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
- Assurance groupe	15 353 460
- Assurance automobile	178 590
- Assurance Engineering	30 498
- Assurance Risques Divers	406 776
- Assurance incendie	231 538

- a) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2024, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 10 748 026 Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

- b) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2024, le montant de ces commissions s'élève à 112 624 DT hors taxes.

- c) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2024, le montant de la participation s'élève à 53 361 DT hors taxes.

- d) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 78 480 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 8 342 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2024 à 49 888 DT

- e) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 500 418 DT hors taxes.

- f) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010.

Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 57 613 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 16 057 DT et sont pris en charge par la BH recouvrement .
- b) Une convention de cession des créances conclue au 30 Juin 2023, avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 19 720 893.594 dinars pour un prix de cession de 70 200 dinars

Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 29,98% par la « BH Bank » :

- a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 267 173 DT.

Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 20,25% par la « BH Bank » :

- a) Une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 40 545 dinars hors taxes en 2024.
- b) Une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 27 030 dinars hors taxes en 2024.

Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :

- a) La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de leasing au profit de la «BH Bank ». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2024 est nul et les charges constatées s'élèvent à 1 393 dinars.

Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :

- a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 022 dinars.

La conventions conclues avec « SICAV BH Obligataire » dont le capital est détenu à concurrence de 14,57% par la « BH Bank » :

- a) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 190 dinars hors taxes en 2024.

Les conventions conclues avec la « STIMEC » dont le capital est détenu à concurrence de 30 % par la « BH Bank » :

- a) Une convention de location d'un dépôt sis à Mghira à partir du 1er Février 2014 pour un montant annuel initial de 2400 dinars majoré annuellement de 3% à partir de la troisième année.

Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 3 131 DT hors taxes.

Les conventions conclues avec « La société immobilière HORCHANI » :

- a) Une convention de location d'un immeuble sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4 %. Le loyer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 346 746 DT.

Les conventions conclues avec la « BH leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64 % par la « BH Bank » :

Un ensemble de contrats de prêts à court et à moyen terme a été conclu dont l'encours de ces crédits s'élève au 31/12/2024 à 38 595 774 dinars.

Le montant des produits de 2024 sur ces crédits s'élève à 4 491 208 dinars.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

a) Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 617 604 DT en 2024.

b) Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2024.

c) Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2024.

d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2024.

e) Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2024.

f) Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2024.

g) Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2024.

h) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements

annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2024.

i) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

j) Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2024.

k) Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2024.

l) Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

m) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages des subventions, 2% sur les débloquages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 136 467 DT en 2024.

n) Une convention relative au programme premier logement

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués.

o) Convention relative au financement de la construction des MAJELS :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 28 Avril 2023 et ratifié par l'article 28 du décret 79 relatif à la loi de finance 2023 entre l'Etat tunisien et BH BANK. Cette convention garantie à la banque un montant de 2 millions de dinar destiné au financement de la construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque sous le nom « compte destiné au financement de la

construction des Majels pour le stockage des eaux de pluie ». Ce compte ne peut pas être débiteur et aucun intérêt n'est facturé.

En rémunération de sa gestion, la banque perçoit une commission de 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels. En 2024, la BH Bank n'a perçu aucune commission à ce titre.

2. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2024, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 320 500 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2024, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

- Le montant à allouer aux Présidents du Comité d'Audit : 25 000 DT (dont 10 KDT au titre de l'ancien président et 15 KDT au titre de l'actuel président) ;
- Le montant à allouer au Président du Comité des Risques : 25 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit : 37 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des Risques : 35 000 DT ;

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion 6 février 2023 qui fait référence au conseil d'administration du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Présidents du conseil d'administration		DG (*)		Administrateurs	
	Charges	Passif	Charges	Passif	Charges	Passif
	de l'exercice	au 31/12/2024	de l'exercice	au 31/12/2024	de l'exercice	au 31/12/2024
Avantages à court terme	61 500	-	421 866	-	259 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	61 500	0	421 866	0	259 000	0

(*) La rémunération de la Direction Générale ne comprend pas la charge du Directeur Général par intérim nommé par le conseil d'administration du 16 Octobre 2024.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi

n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 21 Avril 2025

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
1 Rue de République Sages de LIX n°1234
BP. 54062 JARNDJ - TEL: 91200000
TEL: 71 164 344 / Fax: 71 104 000
E-mail: tn.fmbz@kpmg.com

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D :1.539.240, un actif net de D : 1.528.830 et un bénéfice de D : 95.896.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres émis par la « BIAT », représente à la clôture de l'exercice, 11,36% du total des actifs de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 26,66% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Actions Dynamique pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 07 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR
Karim DEROUICHE**

Bilan arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en dinar Tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	<u>1 126 455</u>	<u>1 302 427</u>
Actions et droits rattachés		810 447	940 928
Obligations et valeurs assimilées		244 954	298 082
Titres des Organismes de Placement Collectif		71 054	63 416
Placements monétaires et disponibilités		<u>410 316</u>	<u>138 833</u>
Disponibilités		410 316	138 833
Créances d'exploitation	5	<u>2 469</u>	<u>3 017</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 539 240</u>	<u>1 444 277</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 742	8 464
Autres créditeurs divers	7	1 668	2 879
TOTAL PASSIF		<u>10 410</u>	<u>11 343</u>
ACTIF NET			
Capital	8	1 487 592	1 392 206
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		41 238	40 728
ACTIF NET		<u>1 528 830</u>	<u>1 432 934</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 539 240</u>	<u>1 444 277</u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Note	Année 2024	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres	9	71 893	69 735
Dividendes		56 241	52 040
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 652	17 695
Revenus des placements monétaires	10	11 222	9 336
Revenus des prises en pension	11	-	4 065
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		83 115	83 136
Charges de gestion des placements	12	(36 712)	(36 781)
REVENU NET DES PLACEMENTS		46 403	46 355
Autres charges	13	(5 165)	(5 746)
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 238	40 609
Régularisation du résultat d'exploitation		-	119
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		41 238	40 728
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	(119)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 825	20 123
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		29 461	(1 113)
Frais de négociation de titres		(628)	(1)
RESULTAT DE L'EXERCICE		95 896	59 618

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<i>Année</i> 2024	<i>Année</i> 2023
	95 896	59 618
Résultat d'exploitation	41 238	40 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 825	20 123
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 461	(1 113)
Frais de négociation de titres	(628)	(1)
	-	(205 975)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	(187 967)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(18 127)
- Régularisation des sommes distribuables	-	119
VARIATION DE L'ACTIF NET	95 896	(146 357)
En début de l'exercice	1 432 934	1 579 291
En fin de l'exercice	1 528 830	1 432 934
En début de l'exercice	9 114	10 464
En fin de l'exercice	9 114	9 114
VALEUR LIQUIDATIVE	167 ,745	157 ,223
TAUX DE RENDEMENT	6 ,69%	4 ,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRÉSENTATION DU FONDS

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à D : 1.126.455 et s'analyse comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions & droits rattachés			772 022	810 447	53 ,01%
TN0007140015	ASSAD	2 896	7 886	1 853	0 ,12%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	210	11 655	10 810	0 ,71%
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	1 266	7 735	7 786	0 ,51%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 491	49 543	75 916	4 ,97%
TN0001900604	BH	1 832	22 843	23 281	1 ,52%
TN0001800457	BIAT	1 864	90 815	174 815	11 ,43%
TN0003100609	BNA	5 354	54 447	43 582	2 ,85%
TN0002200053	BT	20 980	128 323	106 306	6 ,95%
TN0007400013	CARTHAGE CEMEN	11 787	20 262	25 012	1 ,64%
TN0007550015	CITY CARS	627	4 902	7 945	0 ,52%
TN0007670011	DELICE	941	12 361	15 328	1 ,00%
TN0007570013	EUROCYCLES	988	21 761	11 695	0 ,76%
TN0007530017	OTH	2 933	26 336	27 104	1 ,77%
TN0005700018	PGH	2 620	35 827	22 820	1 ,49%
TN0007610017	SAH	5 113	46 090	51 575	3 ,37%
TN0001100254	SFBT	7 485	113 898	87 724	5 ,74%
TN0006590012	SIAME	863	3 201	3 057	0 ,20%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 006	5 513	5 487	0 ,36%
TN0006560015	SOTUVER	1 336	7 924	16 947	1 ,11%
TN0001400704	SPDIT	585	5 084	6 690	0 ,44%
TN0002600955	STB	5 751	21 837	16 873	1 ,10%
TN0007440019	TELNET	2 176	19 165	13 056	0 ,85%
TN0007270010	TPR	1 586	7 351	10 043	0 ,66%
TN0002400505	UBCI	195	4 719	4 193	0 ,27%
TN0003900107	UIB	1 350	26 888	30 075	1 ,97%
TN0007720014	UNIMED	1 198	10 544	8 527	0 ,56%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	278	5 113	1 946	0 ,13%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			230 094	244 954	16 ,02%
			8 000	8 673	0 ,57%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	8 000	8 673	0 ,57%
			100 000	100 907	6 ,60%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1 000	100 000	100 907	6 ,60%
			122 094	135 374	8 ,85%
TN0008000622	BTA 6 ,3% MARS 2026	133	122 094	135 374	8 ,85%
Titres des Organismes de Placement Collectif			67 779	71 054	4 ,65%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	550	60 380	63 612	4 ,16%
TN0006830012	SICAV Axis Trésorerie	66	7 399	7 442	0 ,49%
TOTAL			1 069 894	1 126 455	73 ,68%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					73 ,18%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2023	1 269 682	9 024	23 720	1 302 427	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	83			83	
Titres OPCVM	385 209			385 209	
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(154 670)			(154 670)	25 864
Titres OPCVM	(377 810)			(377 810)	2 198
Annuités obligations de sociétés	(4 000)			(4 000)	-
Bon de Trésor Assimilables	(48 600)			(48 600)	1 400
Variation des plus ou moins values latentes			25 825	25 825	
Variations des intérêts courus		(2 009)		(2 009)	
Soldes au 31 décembre 2024	1 069 894	7 015	49 545	1 126 455	29 461

NOTE 5 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D :2.469 contre D :3.017 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts créditeurs	1 175	1 723
Retenues à la source/BTA	1 286	1 286
Autres débiteurs	8	8
Total	2 469	3 017

NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D :8.742 contre D :8 464 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	2 785	2 507
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 957	5 957
Total	8 742	8 464

NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D :1.668 contre D :2.879 au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance du CMF	126	113
Publications	663	670
Rémunération du commissaire aux comptes	879	1 856
Retenues à la source	-	240
Total	1 688	2 879

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	1 392 206
Nombre de parts	9 114
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 461
Frais de négociation de titres	(628)
Résultat incorporé à la V.L	40 728

Capital au 31-12-2024

Montant	1 487 592
Nombre de parts	9 114
Nombre de copropriétaires	6

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 71.893 contre D :69.735 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Année 2024	Année 2023
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	720	1 072
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	14 933	16 623
Dividendes		
des actions admises à la cote	53 286	49 849
des titres OPCVM	2 955	2 191
TOTAL	71 893	69 735

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 11.222 contre D : 9.336 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Année 2024	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	11 222	9 336
Total	11 222	9 336

NOTE 11 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Ce poste accuse un solde nul au 31 Décembre 2024 contre D :4.065 au 31 Décembre 2023 et se détaille ainsi :

	Année 2024	Année 203
Intérêts des pensions livrées	-	4 065
TOTAL	-	4 065

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 36.712 contre D : 36.781 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	30 762	30 831
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 950	5 950
Total	36 712	36 781

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D : 5.165 contre D : 5.476 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires commissaire aux comptes	3 111	3 103
Redevance du CMF	1 477	1 481
Publications	293	292
Services bancaires et assimilés	269	855
Autres	15	15
Total	5 165	5 746

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS**14.1- Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	9,120	9,122	9,846	7,455	3,485
Charges de gestion des placements	(4,028)	(4,036)	(4,155)	(3,399)	(2,531)
Revenus net des placements	5,091	5,086	5,691	4,056	0,954
Autres charges	(0,567)	(0,630)	(0,518)	(0,553)	(0,420)
Résultat d'exploitation (1)	4,525	4,456	5,173	3,503	0,534
Régularisation du résultat d'exploitation	-	0,013	(1,345)	(0,100)	0,185
Sommes distribuables de l'exercice	4,525	4,469	3,827	3,403	0,719
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,834	2,208	6,610	(0,093)	(1,962)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,232	(0,122)	1,488	0,406	1,976
Frais de négociation de titres	(0,069)	(0,000)	(0,037)	(0,058)	(0,149)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5,997	2,086	8,061	0,256	(0,136)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,522	6,541	13,234	3,759	0,398
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	0,283	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	5,997	2,086	8,344	0,256	(0,136)
Régularisation du résultat non distribuable	-	(0,257)	(0,274)	(0,160)	(1,799)
Sommes non distribuables de l'exercice	5,997	1,829	8,070	0,096	(1,934)
Valeur liquidative	167,745	157,223	150,926	139,028	135,529
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,48%	2,62%	2,43%	2,44%	2,59%
Autres charges / actif net moyen	0,35%	0,41%	0,30%	0,40%	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,78%	2,90%	3,31%	2,51%	0,55%

14.2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management. Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% H.T par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement ;

- Une commission de super performance de 20% TTC de la différence positive entre la performance du fonds et celle du Tunindex. L'ATB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 5.000 HT dinars par an.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.355.623, un actif net de D : 1.345.260 et un bénéfice de D : 75.016.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 25,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes:

FINOR

Karim DEROUICHE

Bilan arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en dinar Tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	<u>1 011 178</u>	<u>1 003 127</u>
Actions et droits rattachés		487 545	520 953
Obligations et valeurs assimilées		455 954	427 406
Titres des Organismes de Placement Collectif		67 680	54 768
Placements monétaires et disponibilités		<u>343 085</u>	<u>274 718</u>
Disponibilités		343 085	274 718
Créances d'exploitation	5	<u>1 360</u>	<u>3 488</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 355 623</u></u>	<u><u>1 281 333</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 112	7 908
Autres créditeurs divers	7	2 251	3 181
TOTAL PASSIF		<u><u>10 363</u></u>	<u><u>11 089</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	1 300 291	1 234 324
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		44 969	35 920
ACTIF NET		<u><u>1 345 260</u></u>	<u><u>1 270 244</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 355 623</u></u>	<u><u>1 281 333</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	58 230	52 072
Dividendes		31 484	28 984
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 746	23 088
Revenus des placements monétaires	10	21 069	14 435
Revenus des prises en pension	11	-	3 327
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		79 299	69 834
Charges de gestion des placements	12	(29 215)	(28 271)
REVENU NET DES PLACEMENTS		50 084	41 563
Autres charges	13	(5 115)	(5 643)
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 969	35 920
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		44 969	35 920
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 477	15 134
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		18 707	(659)
Frais de négociation de titres		(137)	(1)
RESULTAT DE L'EXERCICE		75 016	50 394

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
	75 016	50 394
Résultat d'exploitation	44 969	35 920
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 477	15 134
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 707	(659)
Frais de négociation de titres	(137)	(1)
	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	75 016	50 394
En début de l'exercice	1 270 244	1 219 850
En fin de l'exercice	1 345 260	1 270 244
En début de l'exercice	2 142	2 142
En fin de l'exercice	2 142	2 142
VALEUR LIQUIDATIVE	628,039	593,017
TAUX DE RENDEMENT	5,91%	4,13%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » initialement dénommé « FCP AXIS TUNISIE INDICE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 200 parts de D : 500 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.011.178 et de détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions & droits rattachés			460 600	487 545	36,24%
TN0007140015	ASSAD	1 776	4 986	1 137	0,08%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	239	13 640	12 303	0,91%
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	846	5 144	5 178	0,38%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	736	23 566	37 454	2,78%
TN0001900604	BH	798	9 398	10 141	0,75%
TN0001800457	BIAT	1 079	52 033	101 207	7,52%
TN0003100609	BNA	2 919	30 477	23 761	1,77%
TN0002200053	BT	12 450	76 698	63 084	4,69%
TN0007400013	CARTHAGE CEMEN	7 398	13 257	15 699	1,17%
TN0007550015	CITY CARS	394	3 154	4 993	0,37%
TN0007670011	DELICE	591	7 681	9 627	0,72%
TN0007570013	EUROCYCLES	513	11 057	6 072	0,45%
TN0007530017	OTH	1 841	16 936	17 013	1,26%
TN0005700018	PGH	1 300	16 340	11 323	0,84%
TN0007610017	SAH	4 305	38 813	43 425	3,23%
TN0001100254	SFBT	3 843	56 363	45 040	3,35%
TN0006590012	SIAME	542	2 060	1 920	0,14%
TN0007630015	SOTIPAPIER	631	3 780	3 441	0,26%
TN0006560015	SOTUVER	839	5 009	10 643	0,79%
TN0001400704	SPDIT	367	3 164	4 197	0,31%
TN0002600955	STB	3 609	14 188	10 589	0,79%
TN0007440019	TELNET	1764	15 099	10 584	0,79%
TN0007270010	TPR	2077	9 779	13 152	0,98%
TN0002400505	UBCI	119	2 831	2 559	0,19%
TN0003900107	UIB	739	15 122	16 463	1,22%
TN0007720014	UNIMED	752	6 787	5 353	0,40%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	170	3 241	1 190	0,09%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			438 000	455 954	33,89%
Obligations de sociétés			8 000	8 673	0,64%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	8 000	8 673	0,64%
Emprunt National			430 000	447 280	33,25%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1 000	100 000	100 907	7,50%
	EMP NAT 2024 T2 CB TF	3 300	330 000	346 374	25,75%
Titres des Organismes de Placement Collectif			64 801	67 680	5,03%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	475	52 165	54 938	4,08%
TN0006830012	SICAV Axis Trésorerie	113	12 635	12 742	0,95%
TOTAL			963 401	1 011 178	75,17%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					74,59%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2023	970 467	16 838	15 822	1 003 127	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	20			20	
Titres OPCVM	320 129			320 129	
Emprunt National	330 000			330 000	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Actions	-52 662			-52 662	7 163
Titres OPCVM	-307 493			-307 493	2 602
Annuités obligations de sociétés	-4 000			-4 000	-
Bon de Trésor Assimilables	-293 058			-293 058	8 942
Variation des plus ou moins values latentes			11 477	11 477	
Variations des intérêts courus		3 640		3 640	
Soldes au 31 décembre 2024	963 401	20 478	27 299	1 011 178	18 707

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D :1 360 contre D :3.488 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts créditeurs	1 360	3 488
Total	1 360	3 488

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D :8.112 contre D :7.908 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	2 096	1 909
Rémunération du dépositaire et distributeur	6 016	5 999
Total	8 112	7 908

Note 7 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D :2.251 contre D :3.180 au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	110	99
Publications	662	670
Rémunération du commissaire aux comptes	1 479	2 111
Retenues à la source	-	300
Total	<u>2 251</u>	<u>3 180</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	1 234 324
Nombre de parts	2 142
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 477
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 707
Frais de négociation de titres	(137)
Résultat incorporé à la V, L	35 920

Capital au 31-12-2024

Montant	1 300
Nombre de parts	291
Nombre de copropriétaires	2 142
	2

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 58.230 contre D :52.072 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Année 2024	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	720	1 071
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	26 026	22 016
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	28 932	27 092
des titres OPCVM	2 552	1 892
TOTAL	58 230	52 072

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D :21.069 contre D :14.435 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Année 2024	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	21 069	14 435
Total	21 069	14 435

Note 11 : Revenus des prises en pension

Ce poste accuse un solde nul au 31/12/2024 contre D :3.327 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	2024	2023
Intérêts des pensions livrées	-	3 327
TOTAL	-	18 016

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D :29.215 contre D :28.271 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	23 249	22 321
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 966	5 950
Total	29 215	28 271

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à D :5.115 contre D :5.643 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires commissaire aux comptes	3 294	3 285
Redevance du CMF	1 302	1 250
Publications	293	292
Services bancaires et assimilés	211	801
Autres	15	15
Total	<u>5 115</u>	<u>5 643</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	37,021	32,602	35,078	26,941	21,014
Charges de gestion des placements	(13,639)	(13,198)	(13,858)	(11,725)	(11,461)
Revenus net des placements	<u>23,382</u>	<u>19,404</u>	<u>21,220</u>	<u>15,216</u>	<u>9,553</u>
Autres charges	(2,388)	(2,634)	(2,371)	(2,148)	(2,084)
Résultat d'exploitation (1)	<u>20,994</u>	<u>16,769</u>	<u>18,849</u>	<u>13,068</u>	<u>7,470</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	0,000	(2,602)	0,373	0,255
Sommes distribuables de l'exercice	<u>20,994</u>	<u>16,769</u>	<u>16,247</u>	<u>13,440</u>	<u>7,725</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	5,358	7,065	18,174	(2,160)	(11,857)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8,733	(0,308)	3,058	2,672	14,291
Frais de négociation de titres	(0,064)	(0,000)	(0,022)	(0,059)	(0,109)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>14,028</u>	<u>6,757</u>	<u>21,211</u>	<u>0,454</u>	<u>2,324</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>35,021</u>	<u>23,527</u>	<u>40,060</u>	<u>13,522</u>	<u>9,794</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>14,028</u>	<u>6,757</u>	<u>21,211</u>	<u>0,454</u>	<u>2,324</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,000	(1,110)	0,098	(1,062)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>14,028</u>	<u>6,757</u>	<u>20,101</u>	<u>0,552</u>	<u>1,262</u>
Valeur liquidative	628,039	593,017	569,491	533,143	519,152
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,23%	2,27%	2,24%	2,29%	2,36%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,45%	0,38%	0,42%	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,44%	2,89%	2,27%	2,55%	1,54%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management, Celle-ci est chargée des choix des placements de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds, En contrepartie de ses prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payée mensuellement.

L'ATB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, En contrepartie de ses prestations le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 5.000 HT dinars par an.

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024

I. Rapport sur les états financiers

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **855 897 DT**, un actif net de **826 631 DT** et un bénéfice s'élevant à **42 349 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « Helion Capital ». Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans

le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives,

que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant

à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la

conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 26 Mars 2025

Le commissaire aux comptes :

SW EXPERTISE ET AUDIT

Nabil ZRIBI

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 31/12/2024

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<i>Note</i>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Portefeuille titres	4	<u>592 346,805</u>	<u>560 176,521</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		275 920,222	260 042,946
Obligations et valeurs assimilées		275 238,506	260 381,063
Titres des Organismes de Placement Collectif		41 188,077	39 752,512
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		<u>263 550,156</u>	<u>238 007,329</u>
Placements monétaires	5	231 694,482	77 285,464
Disponibilités		31 855,674	160 721,865
AC 3 - Créances d'exploitations		<u>0,000</u>	<u>9 717,890</u>
Créances d'exploitations		0,000	9 717,890
AC 4 - Autres Actifs		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres Actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>855 896,961</u>	<u>807 901,740</u>
<u>PASSIF</u>		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Opérateurs créditeurs	6	8 282,801	2 897,768
Autres créditeurs divers	7	20 983,364	3 904,512
TOTAL PASSIF		<u>29 266,165</u>	<u>6 802,280</u>
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	13	<u>807 939,759</u>	<u>784 280,379</u>
Capital en nominal		<u>784 280,379</u>	<u>784 464,915</u>
Capital en début de période		784 280,379	784 464,915
Emission en nominal		0,000	0,000
Rachat en nominal		0,000	0,000
Sommes non distribuables		<u>23 659,380</u>	<u>-184,536</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes non distribuables exercice en cours		23 659,380	-184,536
Sommes distribuables		<u>18 691,037</u>	<u>16 819,081</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,467	6,286
b - Sommes distribuables de l'exercice	13	18 689,570	16 812,795
ACTIF NET		<u>826 630,796</u>	<u>801 099,460</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>855 896,961</u>	<u>807 901,740</u>

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i> 31 décembre 2024	<i>Exercice clos le</i> 31 décembre 2023
Revenus du portefeuille titres	9	32 138,992	30 424,965
Dividendes		17 691,476	26 511,275
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 447,516	3 913,690
Revenus des prises en pension de BTA		7 433,596	7 257,521
Revenus des placements monétaires		6 557,894	1 151,383
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	10	46 130,482	38 833,869
Charges de gestion des placements	11	-22 916,984	-17 332,689
REVENUS NET DES PLACEMENTS		23 213,498	21 501,180
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	12	-4 523,928	-4 688,385
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 689,570	16 812,795
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		18 689,570	16 812,795
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		51 459,860	8 457,863
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-27 708,130	-8 633,126
Frais de négociation		-92,350	-9,273
Résultat non distribuable		23 659,380	-184,536
RESULTAT NET DE LA PERIODE		42 348,950	16 628,259

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>Exercice clos le</u> 31-déc-24	<u>Exercice clos le</u> 31-déc-23
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		<u>42 348,950</u>	<u>16 628,259</u>
Résultat d'exploitation		18 689,570	16 812,795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		51 459,860	8 457,863
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-27 708,130	-8 633,126
Frais de négociation de titres		-92,350	-9,273
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>		<u>-16 817,614</u>	<u>-6 413,770</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Souscriptions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
-Capital		0,000	0,000
-Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0,000	0,000
-Régularisation des sommes distribuables		0,000	0,000
-Droits d'entrée		0,000	0,000
Rachats		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
-Capital		0,000	0,000
-Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0,000	0,000
-Régularisation des sommes distribuables		0,000	0,000
-Droits de sortie		0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET		25 531,336	10 214,489
<u>ACTIF NET</u>			
En début de l'exercice		801 099,460	790 884,971
En fin de l'exercice		826 630,796	801 099,460
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
En début de l'exercice		6 446	6 446
En fin de l'exercice		6 446	6 446
VALEUR LIQUIDATIVE		128,239	124,278
TAUX DE RENDEMENT		5,29%	2,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2024

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS DEFENSIF :

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

4 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4-1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 592 346,805 DT et se détaille comme suit :

<u>CODE ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nbre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% actif Net</u>
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		260 131,368	275 920,222	33,38%
-	<u>Actions</u>	-	-	-	-
TN0001800457	BIAT	664	31 657,876	62 269,256	7,53%
TN0001000108	MONOPRIX	1 720	33 527,268	6 106,000	0,74%
TN0001100254	SFBT	4 708	53 285,298	54 857,616	6,64%
TN0006560015	SOTUVER	1 945	24 480,600	24 685,940	2,99%
TN0007270010	TPR	6 100	31 545,067	38 564,200	4,67%
TN0003900107	UIB	1 722	40 400,800	38 443,650	4,65%
TN0003000452	ASTREE	378	18 954,914	17 388,000	2,10%
TN0007570013	EURO-CYCLES	200	5 094,000	2 352,600	0,28%
TN0007550015	CITY CARS	2 480	21 185,545	31 252,960	3,78%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		261 412,000	275 238,506	33,30%
	Bons du trésor assimilables		241 750,000	254 729,753	30,82%
TN0008000705	BTA062025	250	241 750,000	254 729,753	30,82%
	Obligations de l'emprunt national		19 662,000	20 508,753	2,48%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT 8.8%	200	19 662,000	20 508,753	2,48%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		39 496,300	41 188,077	4,98%
TN9APUZ8DQV0	FCP Hélion Monéo	68	7 292,535	7 340,736	0,89%
TN8CT05DVRC	FCP Hélion Actions Proactif	209	32 203,765	33 847,341	4,09%
TOTAL			561 039,668	592 346,805	71,66%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					69,21%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2023	588 146,93	157,854	-28 128,26	560 176,52	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	44 003,800			44 003,800	
Titres OPCVM	207 440,756			207 440,756	
Bons de trésor assimilables (BTA)	0			0	
Obligations	0			0	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-70 365,877			-70 365,877	-28 148,977
Titres OPCVM	-208 185,940			-208 185,940	440,847
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Variation des plus ou moins value latentes			51 459,860	51 459,860	
Variation des intérêts courus		7 817,685		7 817,685	
Soldes au 31 décembre 2024	561 039,668	7 975,539	23 331,598	592 346,805	-27 708,130

5 - Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 231 694,482 DT, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% l'Actif Net
<u>DAT DEFENSIF 7,49% 93J 02012025 BIAT</u>	Dépôt à terme DAT DEFENSIF 7.49% 93J 02012025 BIAT	1	150 000,000	152 265,468	18,42%
<u>PL DEFENSIF 8,5% 28J 060125 BTL</u>	Créances sur opérations de pensions livrées PL 9.15% 06022024 BTE	1	79 000,000	79 429,014	9,61%
	Total		229 000,000	231 694,482	28,03%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			27,07%	

6- Note sur les passifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 8 282,801 DT contre 2 897,768 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Gestionnaire - Rémunération fixe	1 291,793	1 251,700
Gestionnaire - Rémunération variable	6 691,782	1 346,048
Rémunération du dépositaire	299,226	300,020
Total PA1- Opérateurs créditeurs	8 282,801	2 897,768

7- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 20 983,364 DT contre 3 904,512 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Commissaire aux comptes	3 354,808	3 315,889
Redevance CMF	70,033	67,861
Impôt à payer	124,555	120,762
Publications au BO du CMF	400,000	400,000
Sommes à régler	17 033,968	-
Total PA2- Autres créditeurs divers	20 983,364	3 904,512

8- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant :	784 280,379
Nombre de titres :	6 446
Nombre de porteurs de parts :	4

Souscriptions réalisées

Montant:	-
Nombre de titres émis:	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	-
Nombre de titres rachetés:	-
Nombre de porteurs de parts sortants:	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	51 459,860
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 27 708,130
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociations	- 92,350

Capital au 31-12-2024

Montant:	807 939,759
Nombre de titres:	6 446
Nombre de porteurs de parts :	4

9- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Dividendes	17 691,476	26 511,275
Des actions cotées	17 180,060	13 960,240
Des titres OPCVM	511,416	12 551,035
Revenus des obligations et valeurs assimilées	14 447,516	3 913,690
Intérêts (BTA)	14 447,516	3 913,690
Total	32 138,992	30 424,965

10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2024 à 13 991,440 DT contre un solde de 8 408,940 DT au 31-12-2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Intérêts des dépôts à terme	5 919,833	0
Intérêts prise en pension de BTA	7 433,596	7 257,521
Intérêts des dépôts à vue	638,061	1 151,383
Total	13 991,440	8 408,940

11- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 22 916,984 DT au 31-12-2024 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération fixe du Gestionnaire	15 035,202	14 796,641
Rémunération variable du gestionnaire	6 691,782	1 346,048
Rémunération du Dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	22 916,984	17 332,689

12- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 4 523,928 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevance CMF	815,144	802,200
Rémunération CAC	3 353,084	3 530,885
Services bancaires	35,700	35,700
Publications	300,000	300,000
Autres charges	20,000	19,600
Total	4 523,928	4 688,385

13 -Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions ;

Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables	Coupon
Exercices précédents	1,467	0	1,467	
01/01/2024 au 31/12/2024	18 689,570	0,000	18 689,570	2,899
Total	18 691,037	0,000	18 691,037	2,899

14- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

14.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	<u>2 024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	7,156	6,024	5,481	6,272	4,800
Charges de gestion des placements	-3,555	-2,689	-3,738	-2,842	-3,386
Revenu net des placements	3,601	3,336	1,743	3,430	1,414
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,702	-0,727	-0,747	-0,471	-0,677
Résultat d'exploitation (1)	2,899	2,608	0,996	2,959	0,737
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,002	-0,051
Somme distribuables de l'exercice	2,899	2,608	0,995	2,961	0,686
Variation des plus (ou moins) values potentielles	7,983	1,311	-0,239	-0,104	1,557
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-4,298	-1,339	6,835	-0,737	0,423
Frais de négociation	-0,014	-0,001	-0,020	-0,002	-0,003
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	3,670	-0,029	6,576	-0,843	1,977
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	6,570	2,580	7,572	2,115	2,714
Droit de rentrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	3,670	-0,029	6,576	-0,843	1,977
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	-0,002	0,014	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	3,670	-0,029	6,574	-0,829	1,983
Distribution de dividende	2,609	1,710	2,961	0,686	0,695
Valeur liquidative	128,239	124,278	122,694	118,085	116,639

Ratios de gestion des placements

Charges/actif net moyen	2,81%	2,18%	3,10%	2,42%	2,93%
Autres charges/actif net moyen	0,56%	0,59%	0,62%	0,40%	0,59%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	2,29%	2,11%	0,83%	2,52%	0,59%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de « FCP Helion Actions défensif » est confiée à la société de gestion « Helion Capital ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ces prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission annuelle de gestion de 1.55% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

Une commission de surperformance si « FCP Helion Actions défensif » réalise un rendement supérieur à un taux objectif égale au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la VL.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS DEFENSIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an.

FCP HELION MONEO
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024

I. Rapport sur les états financiers

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION MONEO, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 7 105 887 DT, un actif net de 7 088 313 DT et un bénéfice de 611 747 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- **Paragraphe d'observation**

1/ Au 31 décembre 2024, l'actif de FCP HELION MONEO a été employé en des Obligations émises par le même émetteur « ATL » à hauteur de 13,45% du total des actifs. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif ;

2/ Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « Helion Capital ». Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers

Tunis, le 26 Mars 2025

Le commissaire aux comptes :
SW EXPERTISE ET AUDIT

Nabil ZRIBI

FCP HELION MONEO
BILAN ARRETE AU 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille titres	4	<u>5 670 306,034</u>	<u>4 804 686,126</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 469 455,970	4 356 404,271
Titres OPCVM		200 850,064	448 281,855
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 434 900,060</u>	<u>4 304 907,099</u>
Placements monétaires	5	1 300 490,664	4 183 666,192
Disponibilités		134 409,396	121 240,907
Créances d'exploitations		<u>681,206</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitations		681,206	0,000
Autres Actifs		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres Actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>7 105 887,300</u>	<u>9 109 593,225</u>
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	6	6 753,780	7 777,172
PA 2 - Autres créditeurs divers	7	10 820,970	10 804,244
TOTAL PASSIF		<u>17 574,750</u>	<u>18 581,416</u>
ACTIF NET			
Capital		<u>6 696 118,804</u>	<u>8 491 431,088</u>
Sommes distribuables		<u>392 193,746</u>	<u>599 580,721</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		34,907	76,320
b - Sommes distribuables de l'exercice	14	392 158,839	599 504,401
ACTIF NET		<u>7 088 312,550</u>	<u>9 091 011,809</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>7 105 887,300</u>	<u>9 109 593,225</u>

FCP HELION MONEO
Etat de résultat
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i> <u>31 décembre 2024</u>	<i>Exercice clos le</i> <u>31 décembre 2023</u>
Revenus du portefeuille titres	9	355 920,880	380 038,329
Revenus des obligations et valeurs assimilées		342 350,057	278 122,545
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		13 570,823	101 915,784
Revenus des placements monétaires	10	149 426,320	192 100,915
Revenus des prises en pension	11	83 557,198	75 589,176
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		588 904,398	647 728,420
Charges de gestion des placements	12	-74 302,074	-69 868,966
REVENUS NET DES PLACEMENTS		514 602,324	577 859,454
Autres charges	13	-18 950,987	-18 685,650
Autres produits		0,000	0,000
RESULTAT D'EXPLOITATION		495 651,337	559 173,804
Régularisation du résultat d'exploitation		-103 492,498	40 330,597
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		392 158,839	599 504,401
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		103 492,498	-40 330,597
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		79 077,825	21 916,019
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		37 018,183	-64 063,769
Frais de négociation		0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		611 747,345	517 026,054

FCP HELION MONEO
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Exercice clos le</u> 31 décembre 2024	<u>Exercice clos le</u> 31 décembre 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	611 747,345	517 026,054
a - Résultat d'exploitation	495 651,337	559 173,804
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 077,825	21 916,019
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 018,183	-64 063,769
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-495 661,546	-342 897,506
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-2 118 785,058	328 664,294
a - Souscriptions	11 432 341,224	7 906 445,124
Capital	10 852 440,750	7 570 891,240
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	58 907,748	-71 827,157
Régularisation des sommes distribuables	520 992,726	407 381,041
Droits d'entrée		
b- Rachats	-13 551 126,282	-7 577 780,830
Capital	-12 739 533,066	-7 171 007,404
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-83 223,724	69 033,461
Régularisation des sommes distribuables	-728 369,492	-475 806,887
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 002 699,259	502 792,842
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	9 091 011,809	8 588 218,967
b - en fin de l'exercice	7 088 312,550	9 091 011,809
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début de l'exercice	84 406	80 452
b- en fin de l'exercice	65 648	84 406
VALEUR LIQUIDATIVE	107,974	107,705
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	6,84%	6,15%

FCP HELION MONEO
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2024

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION MONEO :

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélicon Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION MONEO » ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

4 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4-1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 5 670 306,034 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>CODE ISIN</u>	<u>Nbre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>% actif Net</u>
Obligations de sociétés & valeurs assimilées			5 092 253,500	5 469 455,970	77,16%
Obligations			1 570 000,000	1 644 013,694	23,19%
EOTLF19CBTF 11,700%	TN0002102127	2 500	100 000,000	104 795,397	1,48%
TLF 2021-1 TX FIX 9,700%	TN0002102150	1 000	40 000,000	42 219,573	0,60%
TLF 2021 SUB TX FIXE 9,800%	TNZSBU7F6WY7	1 000	40 000,000	40 558,466	0,57%
TLF 2022-1 TF 9,600%	TNYJL6N2AEP6	5 000	300 000,000	316 917,041	4,47%
ATTIJARI LEASING 2022-1 TF 10,000%	TN4J4VCBM140	3 000	180 000,000	183 984,658	2,60%
ATL2023-1 CA 10,500%	TNMA55MMDD46	4 000	320 000,000	342 914,098	4,84%
ATL 2023 -2 - CA 10,700%	TN06F5NFW3K1	3 000	240 000,000	244 333,940	3,45%
EO ATL 2024-1 TF 10,550%	TNIKWGWIVBC2	3 500	350 000,000	368 290,521	5,20%
Bons de trésor assimilables			3 522 253,500	3 825 442,276	53,97%
BTA062025	TN0008000705	1573	1 462 963,500	1 602 759,609	22,61%
BTA052027	TN0008000747	1000	891 700,000	986 972,315	13,92%
BTA122027	TN0008000770	700	634 340,000	661 061,100	9,33%
BTA 022030	TN0008000739	600	533 250,000	574 649,252	8,11%
Titres des Organismes de Placement Collectif			199 926,034	200 850,064	2,83%
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	- TN0001800556	1 159	199 926,034	200 850,064	2,83%
TOTAL			5 292 179,534	5 670 306,034	80,00%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,80%	

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus ou moins values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins-values réalisées
Soldes au 31/12/2023	4 553 143,782	142 904,251	108 638,093	4 804 686,126	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	12 348 300,967			12 348 300,967	
Obligations	350 000,000			350 000,000	
BTA	1 020 908,500			1 020 908,500	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	-12 590 173,715			-12 590 173,715	37 018,183
Obligations	-390 000,000			-390 000,000	
BTA				0,000	
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			79 077,825	79 077,825	
Variations des intérêts courus			47 506,331	47 506,331	
Soldes au 31/12/2024	5 292 179,534	190 410,582	187 715,918	5 670 306,034	37 018,183

5 - Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 1 300 490,664 DT, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	CODE ISIN	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% l'Actif Net
Certificats de dépôt		496 043,961	496 632,371	7,01%
CD 8.99 % 40J 040225 BTK	TN3XGEIVXQM9	496 043,961	496 632,371	7,01%
Dépôt à terme		120 000,000	120 165,515	1,70%
DAT MONEO 8,99% 25/03/2024 BTK		120 000,000	120 165,515	1,70%
Prise en pension		680 000,000	683 692,778	9,65%
PL MONEO 8,5% 28J 060125 BTL		680 000,000	683 692,778	9,65%
Total		1 296 043,961	1 300 490,664	18,35%

6- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 6 753,780 DT contre 7 777,172 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Gestionnaire - Rémunération fixe	4 339,783	5 238,151
Gestionnaire - Rémunération variable	43,556	0,071
Rémunération du dépositaire	2 378,440	2 538,950
Total PA1- Opérateurs créditeurs	6 753,780	7 777,172

7- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 10 820,970 DT contre 10 804,244 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023
Commissaire aux comptes	9 336,947	9 177,124
Redevance CMF	607,815	733,634
Etat Retenue à la source	476,208	493,486
Publications au BO du CMF	400,000	400,000
Total PA2- Autres créditeurs divers	10 820,970	10 804,244

8- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023

Montant	8 491 431,088
Nombre de parts émises	84 406
Nombre de copropriétaires	45

Souscriptions Réalisées

Montant	10 852 440,750
Nombre de parts émises	107 875
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats Effectués

Montant	12 739 533,066
Nombre de parts émises	126 633
Nombre de copropriétaires sortants	5

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 077,825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 018,183
Régularisation des sommes non distribuables	-24 315,976
Frais de négociation	0,000

Capital au 31/12/2024

* Volume	6 696 118,804
* Nombre de titres en circulation	65 648
* Nombre de porteurs de parts	40

9- Revenus du portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 355 920,880 DT contre 380 038,329 DT au 31 Décembre 2023, se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - Intérêts	138 558,813	124 002,091
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts (BTA)	203 791,244	154 120,454
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	13 570,823	101 915,784
TOTAL	355 920,880	380 038,329

10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 149 426,320 DT contre un solde de 192 100,915 DT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue	198,783	111,076
Intérêts des bons de trésor à court terme (BTC)	0,000	0,000

Intérêts des billets de trésorerie	0,000	0,000
Intérêts Certificats de dépôt	74 398,417	124 276,091
Intérêts des dépôts à terme	74 829,120	67 713,748
TOTAL	149 426,320	192 100,915

11- Revenus des prises en pension :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 83 557,198 DT contre un solde de 75 589,176 DT à la même période de l'exercice 2023 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions

12- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 74 302,074 DT au 31 décembre 2024 contre 69 868,966 DT DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération fixe du Gestionnaire	63 650,206	59 887,617
Rémunération variable du gestionnaire	43,485	0,071
Rémunération du Dépositaire	10 608,383	9 981,278
Total	74 302,074	69 868,966

13- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 18 950,987 DT contre 18 685,650 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevance CMF	8 914,587	8 387,618
Rémunération CAC	9 680,914	9 939,850
Services bancaires	36,486	38,582
Publications	300,000	300,000
Autres charges	19,000	19,600
Total	18 950,987	18 685,650

14- Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions ;

Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables	Coupon
Exercices antérieurs	37,120	-2,213	34,907	
exercice clos le 31/12/2024	495 651,337	-103 492,498	392 158,839	5,974
Total	495 688,457	-103 494,711	392 193,746	5,974

15- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

15.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	8,971	7,674	6,297	6,821	6,315
Charges de gestion des placements	-1,132	-0,828	-0,830	-0,919	-0,900
Revenu net des placements	7,839	6,846	5,467	5,903	5,414
Autres charges	-0,289	-0,221	-0,228	-0,209	-0,220
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	7,550	6,625	5,239	5,693	5,194
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,576	0,478	0,375	-0,259	-0,080
Somme distribuables de l'exercice	5,974	7,103	5,614	5,434	5,114
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,205	0,260	0,793	0,233	0,437
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,564	-0,759	-0,438	-0,253	0,546
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,768	-0,499	0,355	-0,020	0,983
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	9,319	6,125	5,594	5,673	6,177
Résultats non distribuables de l'exercice	1,768	-0,499	0,355	-0,020	0,983
Régularisation du résultat non distribuable	-0,370	-0,033	-0,005	0,100	-0,071
Sommes non distribuables de l'exercice	1,398	-0,532	0,350	0,080	0,912
Distribution de dividendes	7,103	5,614	5,434	5,114	5,877
Valeur liquidative	107,974	107,705	106,749	106,219	105,818
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,83%	0,87%	0,78%	0,87%	85,00%
Autres charges/actif net moyen	0,00%	0,00%	0,21%	0,20%	0,21%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	4,40%	7,50%	5,27%	5,13%	4,84%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de « FCP Helion Moneo » est confiée à la société de gestion « Helion Capital ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ces prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélio Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.

FCP JASMINs 2033
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP JASMINs 2033** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **54.251.375 DT** et une valeur liquidative égale à **10 850,275 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «**FCP JASMINs 2033**» au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP JASMINs 2033** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 39.388% du total des actifs, ce taux d'emploi se situe en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les dépôts à vue, les dépôts à terme et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 32.413% du total des actifs, se situant ainsi en dépassement du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP JASMIN 2033** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP JASMIN 2033** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP JASMIN 2033** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP JASMIN 2033** ».

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
-

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCP JASMIN 2033** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Le 28 mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :
ASLAM KARAM ELHAJ SALAH**

FINENGY EXPERTISE TUNISIE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-Titres	AC1	21 467 692	2 719 954
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés		12 768 766	2 719 954
Obligations et Valeurs assimilées		6 196 358	-
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 502 568	-
Autres Valeurs			
Placements Monétaires et Disponibilités	AC2	33 035 868	51 243 469
Placements Monétaires		33 035 585	51 243 469
Disponibilités		283	-
Créances d'Exploitation	AC3	100	47
Autres Actifs		-	-
TOTAL ACTIFS		54 503 660	53 963 470
<u>PASSIF</u>			
		252 284	56 110
Opérateurs Crédeurs	PA1	123 682	46 265
Autres Crédeurs Divers	PA2	128 602	9 844
<u>ACTIF NET</u>			
		54 251 375	53 907 361
Capital	CP1	50 489 349	50 034 878
Sommes Distribuables		3 762 026	3 872 482
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	CP2	2	-
Sommes Distribuables de l'Exercice	CP2	3 762 024	3 872 482
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		54 503 660	53 963 470

ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du Portefeuille-Titres		397 061	-
Dividendes	PR1	338 195	-
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées	PR1	58 865	-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	3 759 421	4 174 596
Total des Revenus des Placements		4 156 482	4 174 596
Charges de Gestion des Placements	CH1	- 340 429	- 261 383
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		3 816 053	3 913 213
Autres Produits		-	-
Autres Charges	CH 2	- 54 030	- 40 730
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 762 024	3 872 482
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 762 024	3 872 482
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-	-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		513 574	46 807
Plus (Moins) Values Réalisées		- 14 823	-
Frais de Négociation		- 44 280	- 11 929
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 216 495	3 907 361

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

	31/12/2024	31/12/2023
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	4 216 495	3 907 361
Résultat d'Exploitation	3 762 024	3 872 482
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	513 574	46 807
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	- 14 823	-
Frais de Négociation de Titres	- 44 280	- 11 929
Distributions de Dividendes	- 3 872 480	-
Transactions sur le Capital	-	- 100 000
Souscriptions	22 225 493	50 340 000
Capital	22 225 493	50 340 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-	-
Commission de Souscription	-	-
Rachats	- 22 225 493	- 50 440 000
Capital	- 22 225 493	- 50 440 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	344 015	3 807 361
L'ACTIF NET		
Début de Période	53 907 361	50 100 000
Fin de Période	54 251 375	53 907 361
NOMBRE DE PARTS		
Début de Période	5 000	10
Fin de Période	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	10 850,275	10 781,472
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	8,50%	7,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP JASMIN 2033** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 07 février 2023, sous le N° 02-2023.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 parts de 10 000 DT chacune.
Durant la période de souscription 5 000 parts ont été souscrites pour porter le capital à 50 000 000 DT, libérées entièrement par les 25 actionnaires.

Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution le 21 février 2023.

FCP JASMIN 2033 est destiné aux investisseurs acceptant un risque modéré, qui cherchent les avantages de la gestion collective, tout en bénéficiant d'une croissance à long terme du montant investi sur un horizon connu d'avance qui s'étend jusqu'à l'échéance du fonds.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP JASMIN 2033 est un fonds distribuable, les sommes distribuables doivent être intégralement distribuées chaque année.
Les dividendes sont exonérés de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le dépositaire de ce fonds est la banque l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE S.A.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à 21.467.692 DT et se détaille comme suit :

Portefeuille-Titres	31/12/2024	31/12/2023
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	12 768 766	2 719 954
Obligations et Valeurs assimilées	6 196 358	-
Titres des Organismes de Placement Collectif	2 502 568	-
Total	21 467 692	2 719 954

Par ailleurs le détail du portefeuille titres se présente comme suit :

Code ISIN	Titre	QTE	Coût Acquisition	Valorisation au 31.12.2024	% Actif Net
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés					
TN0003600350	ATB	32 500	99 380	90 383	0,17%
TN0004700100	ATL	30 465	127 698	129 080	0,24%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	12 160	574 804	625 085	1,15%
TN0001800457	BIAT	11 000	990 049	1 031 569	1,90%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	50 000	106 000	107 650	0,20%
TN0007410012	ENNAKL AUTO	14 955	152 541	159 151	0,29%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	418 000	3 869 127	3 889 490	7,17%
TN0005700018	PGH	100 000	883 536	856 300	1,58%
TN0007610017	SAH	102 950	1 029 536	1 041 545	1,92%
TN0001100254	SFBT	229 000	2 723 714	2 668 308	4,92%
TN0002100907	TLF	120 634	1 654 337	2 170 206	4,00%
Sous-Total 1			12 210 722	12 768 766	23,54%
Obligations et Valeurs assimilées					
TN4SCYEXIVYX	TLF 2024-2	20 000	2 000 000	2 048 789	3,78%
TN0OU20VQYS5	EMP NAT 2022 TR1 CB TV	10 000	1 000 000	1 082 913	2,00%
TNAO0T7V1X56	EMP NAT 2024 TR3 CB TV	20 000	2 000 000	2 058 534	3,79%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 TR4 CB TF	10 000	1 000 000	1 006 122	1,86%
Sous-Total 2			6 000 000	6 196 358	11,42%
Titres des Organismes de Placement Collectif					
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	23 140	2 500 231	2 502 568	4,61%
Sous-Total 3			2 500 231	2 502 568	4,61%
Total Général			20 710 953	21 467 692	39,57%

Les mouvements en portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

	Cout d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins- values latentes	Valorisation fin d'exercice
Solde au 31/12/2023	2 673 147	-	46 807	2 719 954
Entrées de l'exercice	18 037 806			18 747 738
Actions et droits rattachés	9 537 575			10 048 812
Obligations et valeurs assimilés	6 000 000			6 196 358
Titres des Organismes de Placement Collectif	2 500 231			2 502 568
Sorties de l'exercice	-			-
Actions et droits rattachés	-			-
Obligations et valeurs assimilés	-			-
Titres des Organismes de Placement Collectif	-			-
Variation des intérêts courus		196 358		
Variation des plus ou moins- values latentes			513 574	
Solde au 31/12/2024	20 710 953	196 358	560 381	21 467 692

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **33.035.868** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024		Au 31.12.2023	
	Solde	% Actif Net	Solde	% Actif Net
a - Placements monétaires	33 035 585	60,894%	51 243 470	95,058%
Placements en pension livrée	5 400 227	9,954%	5 380 388	9,997%
Intérêts courus sur Placements en pension livrée	10 863		8 510	
Placement en Bons de trésor CT	-	0,000%	18 692 748	34,700%
Intérêts courus sur Placement en Bons de trésor CT	-		13 206	
Placement en Certificats de dépôt	9 958 748	18,357%	10 455 155	19,415%
Intérêts courus sur Placement en Certificats de dépôt	-		11 211	
Placement en Dépôt à terme	10 800 000	19,907%	16 144 000	29,979%
Intérêts courus sur Dépôt à terme	19 419		16 632	
Placement en Dépôt à vue	6 777 805	12,493%	506 532	0,968%
Intérêts courus sur Dépôt à vue	68 523		15 087	
b - Disponibilités	283	0,001%	-	0,000%
Avoirs en banque	283	0,001%	-	
Somme à l'encaissement	-	0,000%	-	
Total	33 035 868	60,895%	51 243 470	95,058%

Par ailleurs le détail des placements monétaires se présente comme suit :

Détail des placements monétaires au 31/12/2024

Code ISIN	Titre	Coût total	Valorisation	% Actif Net
Pensions Livrées		5 400 227	5 411 090	9,974%
	PL 8.25% 22012025/BTA DEC 33	5 000 019	5 010 331	9,235%
	PL 8.25% 15012025/BTA DEC 33	400 209	400 759	0,739%
Certificats de dépôt		10 000 000	9 958 748	18,357%
TNNRBKLA2FP9	CD 20012025 ATB TMM+1%	5 000 000	4 981 162	9,182%
TNDGUP6W81W5	CD 23012025 BNA TMM+1.25%	5 000 000	4 977 586	9,175%
Compte A Terme		10 800 000	10 819 419	19,943%
	CAT ATB 23032025 TMM+1%	5 400 000	5 409 576	9,971%
	CAT BNA 23032025 TMM+1.25%	5 400 000	5 409 843	9,972%
Dépôt à vue		6 777 805	6 846 328	12,620%
		6 777 805	6 846 328	12,620%
Total Placements Monétaires		32 978 032	33 035 585	60,894%

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **100 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Frais à la charge du gestionnaire	100	47
Total	100	47

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à **123.682 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire à payer	80 777	27 160
Rémunération du dépositaire à payer	42 905	19 105
Total	123 682	46 265

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2024** à **128.602** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Redevance CMF à payer	4 589	4 565
Retenue A La Source Due	-	5 280
Dénouement achat du 30/12	124 013	-
Total	128 602	9 844

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital Initial	
Montant	50 034 878
Nombre de titres	5 000
Nombre de porteurs de parts	25
Souscriptions réalisées	
Montant	22 225 493
Nombre de titres souscrites	2 221
Nombre nouveaux porteurs de parts	6
Rachats effectués	
Montant	(22 225 493)
Nombre de titres rachetés	(2 221)
Nombre de porteurs de parts sortants	4
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	513 574
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(14 823)
Frais de Négociation de titres	(44 280)
Capital 31/12/2024	
Montant	50 489 349
Nombre de titres	5 000
Nombre actionnaires	27

Libellé	Mouvement sur le Capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période	50 034 878	50 034 878
Souscriptions de la période	22 225 493	22 225 493
Rachats de la période	(22 225 493)	(22 225 493)
Autres Mouvements	454 470	4 216 497
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	513 574	513 574
Plus ou moins-values réalisées sur titres	(14 823)	(14 823)

Frais de négociation	(44 280)	(44 280)
Réguls Lots & Primes	-	-
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		2
Sommes Distribuables de l'Exercice		3 762 024

Capital Fin de période au 31/12/2024	50 489 349	54 251 375
---	-------------------	-------------------

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2024 présente un montant de **3.762.026** DT, il se détaille ainsi :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Résultat Distribuable de l'exercice	3 762 024	3 872 482
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2	-
Total	3 762 026	3 872 482

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, présente un solde de **397.061** DT au 31 décembre 2024.

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dividendes	338 195	-
Revenus Titres des Organismes de Placement Collectif	-	-
Revenus Obligations et Valeurs assimilées	58 865	-
Total	397 061	-

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant de la date de souscription au **31.12.2024** à **3.759.421** DT se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Revenus des Prises en Pension Livrée	2 151 554	4 117 625
Revenus Dépôt à terme	1 254 192	16 632
Revenus Certificat de dépôt	156 819	11 211
Revenus Bons de trésor CT	99 795	13 206
Revenus des dépôts à vue	97 061	15 921
Total	3 759 421	4 174 596

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période clôturée au **31.12.2024** à **340.429** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	316 629	242 278
Rémunération du dépositaire	23 800	19 105
Total	340 429	261 383

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période la période clôturée au **31.12.2024** à **54.030** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Redevance CMF	53 215	40 721
Commissions/Dividendes	805	-
Impôts et taxes	10	9
Total	54 030	40 730

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par part**

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Revenus des placements	831	835
Charges de gestion des placements	(68)	(52)
Revenus nets des placements	763	783
Autres produits	-	-
Autres charges	(11)	(8)
Résultat d'exploitation (1)	752	774
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	752	774
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	103	9
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(3)	-
Frais de négociation	(9)	(2)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	91	7
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	843	781
Droits d'Entrée	-	-

Droits de Sortie	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	91	-
Distribution Dividendes	774	-
Valeur liquidative	10 850	10 781
Charges de gestion/ actif net moyen	0,629%	0,500%
Autres charges / actif net moyen	0,100%	0,080%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,956%	7,450%

5-2 Rémunération du gestionnaire

MAXULA BOURSE assure la gestion du fonds FCP JASMINS 2033 moyennant une commission de gestion de 0.5 % HT par an de l'actif net du FCP JASMINS 2033. Le calcul des frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative de FCP JASMINS 2033. Le règlement effectif de la société MAXULA BOURSE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois. La commission de gestion couvrira notamment les honoraires du commissaire aux comptes ainsi que les dépenses de promotion et de publicité.

5-3 Rémunération du dépositaire

L'ARAB TUNISIAN BANK est désignée dépositaire des actifs du FCP JASMINS 2033. En rémunération de ses services de dépositaire, L'ATB perçoit une commission annuelle globale hors taxes égale à 0,1% de l'actif net du FCP JASMINS 2033 avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 20 000 DT HT par an. Cette commission est calculée quotidiennement et versée annuellement dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque année.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra en date du 26 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme. Emna RACHIKOU (F.M.B.Z. Tunisie) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°7343 du 17 avril 2025.

BH BANK
BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2024** 31/12/2023 publié 31/12/2023 retraité

Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	157 617	293 984	293 984
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	154 339	134 240	134 240
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 849 025	10 463 992	10 463 992
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	396 865	1 054 836	532 142
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 296 608	1 682 210	2 204 904
AC5B	Titres mis en équivalence	5	15 295	13 901	13 901
AC6	Valeurs immobilisées	6	173 961	185 352	185 352
AC7	Autres actifs	7	396 481	394 544	394 544
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	-	-
AC9	Impôt différé Actif		30 852	30 916	30 916
Total des actifs			15 471 043	14 253 975	14 253 975

Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 361 003	1 801 040	1 801 040
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	8 842 879	8 624 065	8 624 065
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 762 353	1 497 214	1 497 214
PA5	Autres passifs	11	667 465	751 583	751 583
PA6	Impôt différé Passif		20 910	20 371	20 371
Total des passifs			13 654 610	12 694 273	12 694 273
Intérêts Minoritaires			205 344	192 838	192 838

Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 302 061	985 886	985 886
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		71 028	142 978	142 978
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres			1 611 089	1 366 864	1 366 864
Total des capitaux propres et passifs			15 471 043	14 253 975	14 253 975

BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

Notes **31/12/2024** 31/12/2023

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	736 683	743 208
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		15 747	112 930
	B- En faveur de la clientèle		720 936	630 278
HB2	Crédits documentaires		251 888	302 989
HB3	Actifs donnés en garantie		1 292 490	1 198 511
Total des passifs éventuels			2 281 061	2 244 708

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	792 853	531 945
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		792 853	531 945
HB5	Engagements sur titres		5 250	13 744
	A- Participations non libérées		5 250	13 744
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			798 103	545 689

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	14	7 864	79 698
HB7	Garanties reçues	15	3 715 016	3 700 100
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		153 383	405 963
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 561 634	3 294 138
Total des engagements reçus			3 722 880	3 779 798

BH BANK
ETAT DE RESULTAT
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

	Notes	2024	2023 publié	2023 retraité	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	1 118 695	1 076 822	1 076 822
PR2	Commissions (en produits)	17	339 392	303 669	303 669
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	64 796	111 222	76 387
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	202 709	114 689	149 524
Total produits bancaires			1 725 592	1 606 402	1 606 402
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(734 900)	(719 235)	(719 235)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(134 772)	(128 144)	(128 144)
CH2	Commissions encourues		(15 243)	(14 376)	(14 376)
Total charges d'exploitation bancaire			(884 915)	(861 755)	(861 755)
Total Produit net bancaire			840 677	744 647	744 647
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(390 114)	(201 410)	(201 410)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(5 926)	(254)	(254)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	15 488	13 019	13 019
CH6	Frais de personnel		(191 259)	(176 155)	(176 155)
CH7	Charges générales d'exploitation		(102 397)	(76 832)	(76 832)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 152)	(23 519)	(23 519)
Résultat d'exploitation			143 317	279 496	279 496
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 957)	(3 441)	(3 441)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	1 383	(217)	(217)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(46 307)	(94 021)	(94 021)
Résultat des activités ordinaires			94 436	181 817	181 817
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(8 712)	(21 924)	(21 924)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(14 696)	(16 915)	(16 915)
Résultat net de l'exercice			71 028	142 978	142 978
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modification comptable			71 028	142 978	142 978

BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité en mille dinars)

Notes	2024	2023 publié	2023 retraité
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 455 579	1 458 816	1 458 816
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(877 621)	(830 966)	(830 966)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	88 665	(19 326)	(19 326)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	720 426	(197 770)	(197 770)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(759 836)	217 959	217 959
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	211 709	195 866	195 866
Titres de placement	(10 583)	(183 809)	(2 326)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(386 641)	(263 331)	(263 331)
Sommes reçues des débiteurs divers	(10 388)	64 387	64 387
Impôt sur les bénéfices	(59 872)	(96 435)	(96 435)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	392 214	345 391	526 874
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	202 709	114 689	114 689
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(612 084)	(27 448)	(208 931)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(11 467)	(34 055)	(34 055)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(420 842)	53 186	(128 297)
Activité de financement			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	211 222	(123 434)	(123 434)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	53 174	31 266	31 266
Dividendes versés	(59 360)	(49 000)	(49 000)
Autres flux de financement	(230 446)	(7 869)	(7 869)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(25 410)	(149 037)	(149 037)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	25 055	33 696	33 696
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(28 983)	283 236	283 236
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(200 818)	(484 054)	(484 054)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26 (229 801)	(200 818)	(200 818)

BH BANK

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2024

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2024, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2024-01 du 19 janvier 2024, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2024, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 8 948 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

1.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.5. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH Bank est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH Bank est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

2.6 Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2024 :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2024	2023		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	23,88	19,99	Mise en équivalence	France
STIMEC	43,13	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,32	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	10,66	10,79	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,18	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,13	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,55	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,93	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	57,82	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	15,25	18,75	Intégration Globale	Tunisie

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH BANK » à sa filiale la « BH RECOUVREMENT » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH RECOUVREMENT ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2.8. Vérification fiscale Courant 2024

La banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

La banque a été notifiée le 30 octobre 2024, des résultats de la vérification. La banque a contesté les résultats de cette vérification fiscale et a adressé sa réponse concernant les points soulevés en date du 16 décembre 2024. L'impact définitif a été estimé de façon précise à la date du 17 mars 2024 avant la tenue du conseil d'administration le 27 mars 2025. En couverture des risques y afférents, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

2.9. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024

« Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, la Banque est tenue de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5 au titre des crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande du client dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits potentiellement concernés par cette disposition est de 1 031,6 Millions de Dinars au 31 décembre 2024. L'estimation de la minoration des intérêts contractuels en tenant compte de la totalité de la période de remboursement des crédits en cours concernés par ladite loi, serait de 155.8 Millions de Dinars pour les exercices allant de 2025 à 2046. L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été estimé et provisionné au niveau des états financiers de la banque à raison de 1,4 MD.

2.10. Passifs éventuels

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 27 mars 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

2.11 Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers

En date du 17 avril 2025, la banque a reçu une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à prendre les mesures nécessaires en vue de lever la réserve émise par les commissaires aux comptes dans leur rapport daté du 11 avril 2025.

Dans ce cadre, la banque a revu la classification du risque lié à l'engagement d'un groupe de sociétés, opérant dans le secteur oléicole, en le reclassant en Actifs incertains, ce qui a impacté le coût du risque comptabilisé par la banque pour un montant de 74 344 KDT.

Cette révision a permis à la banque de se conformer aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, la couverture des risques et au suivi des engagements. Elle a toutefois entraîné une diminution du résultat net de l'exercice ainsi que des capitaux propres, à hauteur de 38 107 KDT, les ramenant respectivement de 109 135 KDT à 71 028 KDT, et de 1 649 196 KDT à 1 611 089 KDT.

3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2023

	31/12/2023 publié	(1)	(2)	31/12/2023 retraité
AC04	1 054 836	-522 694		532 142

AC05	1 682 210	522 694		2 204 904
PR03	111 222		-34 835	76 387
PR04	114 689		34 835	149 524

- (1) Reclassement des titres sur emprunts nationaux vers les titres d'investissement
- (2) Reclassement des intérêts sur emprunts nationaux vers les revenus sur titres d'investissement

4-Notes explicatives

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse en dinars	44 567	46 760
Caisse en devises	2 637	4 317
Change manuel	4 063	6 088
Avoirs chez la BCT en dinars	45 020	49 270
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Prêts à la BCT	42 314	32 576
Créances rattachées	3	6
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	830	675
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(1 657)
Total	157 617	293 984

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour dépréciation	(1 657)	(950)	-	(2 607)
Total des provisions	(1 657)	(950)	-	(2 607)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts interbancaires	102 023	60 717
Organismes financiers spécialisés	39 896	70 191
Comptes ordinaires banques	14 232	4 604
Valeurs non imputées at autres sommes dues	10	-
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(1 822)	(1 272)

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions sur comptes NOSTRI en devises	(1 272)	(550)	-	(1 822)
Total des provisions	(1 272)	(550)	-	(1 822)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2024, les créances sur la clientèle totalisent 10 849 025 mille dinars contre 10 463 992 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encours à la clientèle	9 922 886	9 635 271
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	392 972	324 729
Créances contentieuses	1 298 239	1 385 915
Échéances à recouvrer en principal	1 288 105	1 087 043
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	64 459	67 613
Intérêts perçus d'avance	(71 617)	(87 282)
Créances à la clientèle brutes	12 895 039	12 413 284
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 220 322)	(1 148 838)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(282 777)	(283 850)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(160 820)	(151 593)
Intérêts et autres produits réservés	(382 095)	(365 011)
Total Net	10 849 025	10 463 992

Au 31/12/2024, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 895 039 mille dinars contre 12 413 284 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	1 017 674	942 231	75 443
Crédits commerciaux et industriels	7 389 012	6 806 630	582 382
Immobilier promoteur	717 760	881 125	(163 365)
Immobilier acquéreur contractuel	756 528	364 373	392 155

Immobilier acquéreur ressources propres	602 774	1 003 232	(400 458)
Autres concours à la clientèle	145 333	122 982	22 351
Crédits sur ressources spéciales	670 393	624 833	45 560
Autres	1 595 565	1 667 878	(72 313)
Total des créances brutes	12 895 039	12 413 284	481 755

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2024	Agios Réserves 31/12/2023	Variation
Compte courant débiteur	(154 627)	(133 453)	(21 174)
Crédits commerciaux et industriels	(125 152)	(138 860)	13 708
Immobilier promoteur	(81 138)	(68 817)	(12 321)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 893)	(2 001)	108
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 431)	(17 506)	2 075
Autres	(3 854)	(4 371)	517
Total General	(382 095)	(365 008)	(17 087)

Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2024, le portefeuille titre commercial totalise 396 865 mille dinars contre 532 142 mille dinars au 31/12/2023 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	116 836	284 750	284 750
Emprunt nationaux	Non coté	-	-	504 500
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 666	53 077	53 077
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	44 837	46 829	46 829
Autres titres de placement	Coté	172 598	153 526	153 526
Total 1		397 937	538 182	1 042 682
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		1 515	1 337	1 337
Créances rattachées aux titres de placement		1 664	1 550	19 744
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(2 812)	(7 495)	(7 495)
Provisions sur titres de placements		(1 439)	(1 432)	(1 432)
Total 2		(1 072)	(6 040)	12 154
Total Net (1+2)		396 865	532 142	1 054 836

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2023 "retraité"	Acquisition	Cession	31/12/2024
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	284 750	-	(167 914)	116 836
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	53 077	10 589	-	63 666
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 829	481 713	(483 705)	44 837
Autres titres de placement	153 526	53 107	(34 035)	172 598
Total	538 182	545 409	(685 654)	397 937

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 3 296 608 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 2 204 904 mille dinars au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Titres de participations	353 271	119 082	119 082
Autres créances rattachées	1 101	1 424	1 424
Fonds à capital risque	328 865	338 223	338 223
Bons de trésor	1 637 741	1 216 271	1 216 271
Créances rattachées sur BTA	121 260	108 063	108 063
Emprunts nationaux - titres d'investissement	924 500	504 500	-
Créances rattachées aux titres d'investissement	36 717	18 194	-
Provisions pour dépréciation des participations	(42 828)	(42 577)	(42 577)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(64 019)	(58 276)	(58 276)
Total Net	3 296 608	2 204 904	1 682 210

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	45 664	44 328
Immobilisations corporelles d'exploitation	259 173	245 693
Immobilisations corporelles hors exploitation	31 021	27 444
Immobilisations corporelles en cours	89 399	80 504
Amortissements des immobilisations incorporelles	(37 783)	(33 415)
Amortissements des immobilisations corporelles	(213 013)	(178 702)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(500)
Total Net	173 961	185 352

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	Linéaire
Matériel de sécurité	15%	Linéaire
Constructions	5%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Outillage mobile	15%	Linéaire
Mobilier de bureau	20%	Linéaire
Matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agencements et aménagements	20%	Linéaire
Installations	5% et 10%	Linéaire
Logiciels informatiques	33%	Linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 396 481 mille dinars contre 394 544 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances au personnel	27 839	21 373
Prêts au personnel	36 190	34 985
Etat et collectivités locales	83 647	67 884
Débiteurs divers	243 326	263 454
Charges reportées	5 479	6 848
Total Net	396 481	394 544

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 2 361 003 mille dinars contre 1 801 040 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	1 614 000	888 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	621 000	785 300
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	92 706	86 700
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	2 107	2 386
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	7 092	2 775
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	29	230
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 069	35 649
Total	2 361 003	1 801 040

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 8 842 879 mille dinars contre 8 624 065 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	2 663 942	2 686 254
Dettes rattachées	9 215	8 541
Comptes d'épargne	3 904 958	3 569 091
Comptes à échéance	1 270 095	1 303 310
Bons à échéance et valeurs assimilées	731 078	770 226
Dettes rattachées	50 693	43 994
Charges constatées d'avance	(13 476)	(13 207)
Autres sommes dues	226 374	255 856
Total	8 842 879	8 624 065

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	2 673 157	2 694 796
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 912 892	1 808 267
Comptes ordinaires en dinars convertibles	56 352	67 386
Comptes ordinaires en devises	694 698	810 602
Dettes rattachées	9 215	8 541
Dépôts d'épargne	3 904 958	3 569 092
Comptes d'épargne logement	789 772	748 868
Comptes d'épargne logement EL JADID	333 225	326 160
Comptes spéciaux d'épargne	2 523 873	2 265 876
Comptes d'épargne études	50 461	45 473
Comptes d'épargne Capital +	207 616	182 614
Comptes d'épargne investissement	11	101
Total	6 578 115	6 263 888

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	1 184 759	1 138 687
Placements en devises	85 336	164 623
Certificat de dépôt	555 900	645 500
Bons de caisse	175 178	124 726
Dettes rattachées	50 693	43 992
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(13 476)	(13 207)
Total Net	2 038 390	2 104 321

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 1 762 353 mille dinars contre 1 497 214 mille dinars au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fonds budgétaires	767 628	714 454
Ressources extérieures	386 304	414 319
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14	13
Emprunts obligataires	42 213	25 744
Autres emprunts matérialisés	156 425	126 232
Emprunts subordonnés	111 804	137 001
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	5 300	4 688
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	2 056	3 340
Autres fonds empruntés	286 671	68 912
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	3 938	2 509
Total	1 762 353	1 497 214

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2024 un solde de 667 464 mille dinars contre 751 583 mille dinars au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Organismes sociaux	6 127	2 232
Personnel	79	(374)
Etat et collectivités locales	6 649	49 570
Fournisseurs	38 021	57 396
Commissions de garantie et de change	3 921	4 276
Exigibles après encaissement	(29 142)	19 075
Provisions pour risques et charges	374 603	364 593
Impôts sur les sociétés	73 171	94 021
Comptes de régularisation passifs	95 484	64 286
Divers	98 551	96 508
Total	667 464	751 583

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

A la date du 31-12-2024, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève au 31 Décembre 2024 à 1 611 089 mille dinars contre 1 366 865 mille dinars au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	1 302 061	985 886
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	71 028	142 978
Total	1 611 089	1 366 865

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	1 321 078	68 414	1 389 492	994 756	137 406	1 132 162
BH SICAF	794	(117)	677	703	(74)	629
TFB	(44 919)	(3 957)	(48 876)	(28 005)	(3 441)	(31 446)
STIMEC	(2 848)	(806)	(3 654)	(2 172)	(363)	(2 535)
BH INVEST	3 487	1 313	4 800	2 699	981	3 680
SICAV BH-Obligataire	(5 209)	710	(4 499)	(5 225)	652	(4 573)
BH ASSURANCES	21 566	3 224	24 790	18 391	4 458	22 849
BH EQUITY	3 481	(115)	3 366	3 082	312	3 394
BH IMMO	(3 527)	(667)	(4 194)	(3 724)	186	(3 538)
BH RECOUVREMENT	3 515	452	3 967	3 107	574	3 681
BH LEASING	4 855	2 277	7 132	2 771	2 019	4 790

SICAV BH-Capitalisation	(212)	300	88	(475)	268	(207)
Total	1 302 061	71 028	1 373 089	985 886	142 978	1 128 864

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2024 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	7 274	(103)	7 171	7 194	(65)	7 129
STIMEC	(3 198)	(1 063)	(4 261)	(2 310)	(478)	(2 788)
BH INVEST	2 306	794	3 100	1 830	593	2 423
SICAV BH-Obligataire	80 967	5 946	86 913	79 803	5 394	85 197
BH ASSURANCES	60 150	6 221	66 371	54 256	8 421	62 677
BH EQUITY	9 125	(102)	9 023	8 778	276	9 054
BH IMMO	(2 070)	(472)	(2 542)	(2 212)	132	(2 080)
BH RECOUVREMENT	989	128	1 117	878	163	1 041
BH LEASING	10 888	1 677	12 565	10 075	1 315	11 390
SICAV BH-Capitalisation	24 218	1 670	25 888	17 629	1 166	18 795
Total	190 649	14 696	205 345	175 921	16 917	192 838

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice en dinars (1)	71 027 715	142 978 490
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital		-
Actions gratuite		-
Actions en numéraire		-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1) / (2)	1,492	3,004

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2023	238 000	980 962	4 925	142 978	1 366 865	175 923	16 915	192 838
Affectation résultat	-	-	142 978	-	(142 978)	-	16 915	(16 915)
Distribution de dividendes par la mère	-	-	(52 360)	-	-	(52 360)	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	(7 673)	-
Variation capital SICAV intégrés	-	-	(14 593)	-	-	(14 593)	6 705	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation fonds social	-	-	238 673	-	-	238 673	(5)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	71 028	71 028	-	14 696
Variation écart de conversion	-	-	-	(565)	-	(565)	(1 702)	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	2 040	-	-	2 040	485	-
Solde au 31/12/2024	238 000	1 297 700	4 360	109 135	1 611 088	190 648	14 696	205 344

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	15 747	2 265 315	-
Caution et aval	15 747	720 936	-
Crédit documentaire	-	251 888	-
Actifs donnés en garantie	-	1 292 491	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de trésor affectés en garantie	433 979	340 000
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
TOTAL	1 292 490	1 198 512

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	792 853	5 250
de financement	-	792 853	-
sur titres	-	-	5 250

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	719 422	434 405
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	70 893	94 704
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	657	932
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	425	447
Crédits immobiliers non débloqués au profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457
Total	792 853	531 945

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	7 864	-	-
de financement	7 864	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2024 par nature, comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	153 383	3 561 633	-
de garantie de la clientèle	153 383	3 561 633	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 1 118 695 mille dinars au 31/12/2024 contre 1 076 822 mille dinars au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	49 335	41 734
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	278	(49)
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	9 488	2 000
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	801 877	803 671
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	99 221	103 010
Intérêts de retard sur crédits	47 143	51 818
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	71 178	50 256
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	9 723	-
Reports sur opérations de change à terme de couverture	2 332	4 338
Commissions sur engagements de garantie	17 625	12 855
Commissions sur lettres de garantie	319	393
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 276	3 572
Commissions de découvert sur opérations de crédit	4 900	2 988
Commissions sur billets de trésorerie	1	236
Total	1 118 695	1 076 822

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 339 392 mille dinars au 31/12/2024 contre 303 669 mille dinars au 31/12/2023. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	59 420	67 199
Commissions sur effets à l'encaissement	100	104
Commissions sur effets à l'escompte	753	346
Commissions sur opérations diverses sur effets	432	982
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 841	12 870
Commissions sur opérations de virements	24 519	24 302
Commissions sur opérations sur titres	1	1
Frais de tenue des comptes	20 774	28 594
Commissions sur commerce extérieur et change	3 308	4 070
Commissions sur domiciliation et modification de titres	187	196
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 030	3 725
Commissions sur virements et chèques en devises	91	149
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 784	1 683
Autres commissions	87 189	67 232
Commissions sur opérations monétiques	17 328	15 130
Commissions d'étude	49 866	34 422
Commission de gestion	2 541	1 507
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	17 454	16 173
Primes émises nettes	187 691	163 485
Total	339 392	303 669

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 64 796 mille dinars contre 76 387 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Gains nets sur titres de transaction	16 310	21 250	21 250
Gains nets sur titres de placement	24 928	21 440	56 275
Gains nets sur opérations de change	23 558	33 697	33 697
Total	64 796	76 387	111 222

Le détail de ces gains se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023 Retraité	31/12/2023 Publié
Produits sur BTA	3 721	21 104	21 104
Produits sur BTCT	12 589	146	146
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	24 943	21 463	56 298
Gains nets sur opérations de change	49 376	66 142	66 142
Total des produits	90 629	108 855	143 690
Pertes nettes sur titres de placement	(15)	(23)	(23)
Pertes nettes sur opérations de change	(25 818)	(32 445)	(32 445)
Total des charges	(25 833)	(32 468)	(32 468)
Total	64 796	76 387	111 222

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2024, le revenu du portefeuille d'investissement est de 202 709 mille dinars contre 149 524 mille dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023 "retraité"	31/12/2023 "publié"
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 641	2 459	2 459
Intérêts et revenus des titres d'investissements	198 828	146 835	112 000
Jetons de présence perçus	240	230	230
Total	202 709	149 524	114 689

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2024, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 734 900 mille dinars contre 719 235 mille dinars au 31/12/2023 détaillés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(83 579)	(70 896)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(13 773)	(16 536)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(53 415)	(48 244)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 389)	(1 320)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(237 774)	(215 339)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(191 856)	(206 165)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(7 491)	(7 890)
Intérêts sur ressources spéciales	(20 379)	(16 259)
Emprunts obligataires	(17 275)	(18 448)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(11 021)	(8 318)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(91 788)	(102 232)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(77)	(1 151)

Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(5 083)	(6 437)
Total	(734 900)	(719 235)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 390 114 mille dinars au 31 décembre 2024 contre 201 410 mille dinars au 31 décembre 2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(631 146)	(416 640)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(250 367)	(101 615)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(61 817)	(50 172)
Variation de la provision pour sinistres	(2 516)	(9 172)
Variation des autres provisions techniques	(34 189)	(29 358)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(8 967)	(14 666)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(236 476)	(170 178)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(8 827)	(9 048)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(27 987)	(32 431)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	241 032	215 230
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	178 399	130 317
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	62 890	58 669
Reprises sur provisions pour risques et charges	(257)	26 244
Total	(390 114)	(201 410)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -5 926 dinars au 31 décembre 2024 contre -254 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(8 237)	(1 916)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(9 160)	(2 846)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	923	930
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 311	1 662
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	-	55
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	2 311	1 607
Total	(5 926)	(254)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2024, les autres produits d'exploitation totalisent 15 488dinars contre 13 019 dinars au 31/12/2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits accessoires	11 199	11 305
Produits sur opérations d'assurance	2 536	1 039

Autres charges non imputables	971	(55)
Récupération de frais postaux	155	167
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	627	563
Total	15 488	13 019

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 1 383 dinars au 31 décembre 2024 contre -217 dinars au 31/12/2023 détaillé ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes provenant des activités ordinaires	(1 111)	(2 863)
Pertes exceptionnelles	(1 111)	(2 863)
Gains provenant des activités ordinaires	2 494	2 646
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	478	118
Profits exceptionnels	2 016	2 528
Total	1 383	(217)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés	(539)	(160)
Impôts sur les sociétés	(45 768)	(93 861)
Total	(46 307)	(94 021)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2024 ont atteint un montant de 229 801 mille dinars contre 200 818 mille dinars en fin de période 2023, soit une variation négative de 28 983 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2024	2023 retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	392 214	526 874	(134 660)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(420 842)	(128 997)	(292 545)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(25 410)	(149 037)	123 627
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	25 055	33 696	(8 641)

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(28 983)	283 236	(312 219)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(200 818)	(484 054)	283 236
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(229 801)	(200 818)	(28 983)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2024	2023
Comptes Nostri en dinars	10 761	4 604
Comptes IBS	28 100	36 215
Caisse en dinars	44 567	46 760
Caisse en devises	2 637	4 317
Avoirs chez la BCT en dinars	16 921	13 055
Change manuel	4 063	6 088
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	102 000	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	11	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	116 836	284 750
Avoirs chez la BCT en devises	20 504	155 663
Comptes Nostri en devises	3 471	-
Prêts aux établissements financiers < 90J	7	1 877
Prêts à la BCT en devises < 90 j	42 314	32 576
Comptes de chèques postaux-CCP	284	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	830	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(621 000)	(785 298)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(2 107)	(2 386)
Total	(229 801)	(200 818)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

En application de la norme internationale d'audit ISA 560 relative aux traitements des événements postérieurs à la date de clôture, le présent rapport annule et remplace notre rapport émis en date du 11 Avril 2025. Il est établi suite aux modifications des états financiers de l'exercice 2024 décidées par le Conseil d'administration de la BH Bank, réuni en date du 19 avril 2025.

Les ajustements apportés à la version initiale des états financiers sont exposés dans la note 2.11 « Événements postérieurs à la date de publication des états financiers ».

II. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total de bilan consolidé de 15 471 043 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 71 028 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

2.1- Les insuffisances du système d'information de la banque ont impacté négativement les process de justification, d'établissement des états de rapprochement, de contrôle et de reporting comptables et financiers. Ces insuffisances entravent l'identification systématique des produits par client, sont à l'origine d'écarts entre les données de gestion et les données comptables et sont génératrices d'importants suspens non apurés à temps.

Actuellement, une mission d'apurement et de justification de ces suspens et écarts est en cours. L'impact final de cette justification sur les comptes ne peut être estimée de façon fiable à la date d'émission de notre rapport.

2.2- Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat Tunisien n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés par les services du ministère des Finances.

L'incidence éventuelle d'une telle confirmation sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux et de rapprochement à entreprendre.

2.3- Par ailleurs, nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TF Bank s'est basée sur les états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2023.
- Certains états financiers et liasses de consolidation des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH Bank est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2023-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre le point précisé dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 849 025 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 663 919 KDT et à 382 095 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH Bank concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
 - La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH Bank aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
 - L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
 - L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH Bank ;
 - La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
 - La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.
-

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2024 totalisent 1 458 087 DT (soit 84,5% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH Bank concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des règlementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 939 503 KDT.

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 759 001 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 180 502 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relatives au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 2.10. Les passifs éventuels », la banque a reçu en 2024, une notification relative à une affaire portée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au processus de traitement du report d'échéances pendant la période COVID.

A ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

- La note aux états financiers « 2.9. Application de l'article 412-III (nouveau) de loi 41/2024 », qui explicite l'impact de l'application l'article 412 de la loi 2024-41 du 2 Aout 2024 relative à l'amendement de certaines dispositions du code de commerce, sur l'exercice 2024 et les exercices postérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH

BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

III. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 21 avril 2025

P/ FMBZ KPMG Tunisie

Emna Rachikou



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMOBILIERE S.A.
Sous le Registre des Sociétés de Tunisie n° 015570
SIT. SAKRAT OUMASSOUM - ME. 81200577
Tél: 71 184 344 / Fax: 71 184 305
E-mail: to.tunisia@kpmg.net

P/Consulting and Financial Firm

Walid BEN AYED

